perspectives

pour une tunisie meilleure

groupe
d'études
et
d'action
socialiste

Février 1964 – n°2

sommaire

Editorial 1

Bizerte : au-delà des réjouissances 2

Les problèmes agraires en Tunisie :
Les problèmes économiques et humains de l'agriculture tunisienne (2) 6

La cogestion universitaire 22

Pour la véritable reconversion de la forêt du Sahel 26

Documents : De la bourgeoisie nationale
Frantz Fanon : la critique radicale 30
Le Parti communiste tunisien 32
Habib Bourguiba 35
L'Union Nationale des Forces Populaires 38

Bloc-notes du militant
Importante transformation des Conseils de gouvernorat 41
Kasserine 42
Bourguiba Junior : "La voie royale" 43

Perspectives n° 2
Organe du Groupe d'Etudes et d'Action socialiste

é d i t o r i a l

Nous aurions aimé ne pas revenir sur ce que nous proclamions dans la présentation du premier numéro. Mais nous devons à nos lecteurs et à nos amis des précisions que plusieurs d'entre eux ne cessent de réclamer.

Il ne saurait s'agir pour nous de rassurer dès maintenant ceux qui s'interrogent sur la destinée de ce Groupe d'Etudes et d'Action socialiste. Il n'en est pas encore temps. Nous ne livrerons pas de sitôt du définitif, du "fini". Nous ne sommes, en fait, qu'un Groupe qui, devant l'immensité des problèmes, sait l'insuffisance de ses moyens.

L'équipe de "Perspectives" n'est donc pas une variante de plus. Elle n'a pas reçu mandat de parler ou d'agir au nom d'un quelconque mouvement politique. Les éléments qui la composent sont de jeunes militants qui veulent être un effort vigoureux de lutte efficace contre la misère et l'injustice et entendent chercher ardemment à mieux percevoir les multiples problèmes de leur pays. Ceci les amènera inévitablement - plus tard - à se situer par rapport aux idéologies et aux forces politiques du pays et à se définir sur deux plans bien distincts : le plan de la doctrine et le plan de l'action.

Dans l'immédiat, pareille tâche est difficilement réalisable. Nous ne pouvons, en effet, nous lancer dans l'élaboration doctrinale ou l'action révolutionnaire sans une connaissance exacte des faits, des expériences en cours au Maghreb et ailleurs, et des possibilités actuelles de notre peuple. C'est après les avoir étudiés avec le maximum de réalisme et de lucidité que nous devons prendre position à leur sujet et formuler les solutions les plus adéquates.

Ainsi nous serons mieux préparés pour amorcer le combat en vue d'instaurer - conformément aux aspirations réelles et légitimes des masses laborieuses - de nouvelles structures économiques, sociales et politiques, à la place des structures présentes, largement au service d'une caste de privilégiés.

Certains - plus impatients que nous - verront dans notre méthode une attitude des plus attentistes, voire une échappatoire. A ceux-là, nous répondrons que nous sommes suffisamment enrichis par les désillusions, sinon les mésaventures de certains de nos "optimistes", pour nous hasarder dans la même impasse.

S'attaquer à un appareil d'Etat n'est pas chose facile. Il ne suffit pas de faire référence à des formules stéréotypées ni de lancer des slogans creux pour avoir accès à la masse que l'on prétend défendre. De même, ni les dénigrements systématiques ni les discussions de cafés ne peuvent en rien inquiéter les tenants du pouvoir.

Nous pensons que, seuls, les arguments fondés et les analyses motivées démontreront le sérieux de nos convictions, arriveront à bout de tant de mystification et rétabliront la vérité là où règnent la confusion et les faux emprunts.

Nous sommes persuadés que le nombre est considérable de ceux qui partagent les mêmes soucis et cheminent dans la même voie sans que nous les connaissions. Il est urgent de les toucher et de les appeler à rejoindre nos efforts.

Pour sa part, "Perspectives" ne cessera d'agir dans ce sens. Elle ne se contentera pas d'être un simple organe d'information, ni l'émanation d'un petit cercle de jeunes, aussi enthousiastes et aussi dynamiques soient-ils !

Elle voudrait aller plus loin : ranimer la flamme de ceux qui ont pu céder à un certain scepticisme et contribuer à mettre sur pied cette gigantesque équipe de militants, les uns disséminés sur le territoire, les autres réunis en "groupes d'études", chacun répondant aux nécessités de l'engagement, engagement dans la lutte contre toute forme d'exploitation et pour l'édification d'une société authentiquement socialiste.

Perspectives

Bizerte : au-delà des réjouissances

Colonisation, décolonisation :
deux moments capitaux de l'histoire des peuples du Tiers Monde, deux périodes marquantes, l'une d'assujettissement, l'autre de révolte et d'émancipation, entreprises et réussies par ces mêmes peuples.

Colonisation, décolonisation :
c'est aussi, hélas, à travers un Tiers Monde nouvellement libéré un diptyque magique, un alibi facile, une recette aux vertus nombreuses. Qui de s'en réclamer pour acquérir et consolider sa petite place au soleil, qui d'y faire référence et d'en tirer gloire pour s'installer définitivement au pouvoir, qui enfin de s'en servir de paravent et d'instrument destiné à faciliter l'installation d'une classe de privilégiés.

Bizerte, hier ville martyre, aujourd'hui ville sainte, serait pour certains un condensé de ce double aspect du phénomène. Pour d'autres, Bizerte constituerait la consécration d'une méthode politique qui, ayant fait ses preuves, doit être soutenue sans réserve. Quant à nous, sans complaisance avec quiconque et surtout sans réjouissance béate, notre attitude au sujet de l'évacuation de Bizerte est double.

En tant que dernier vestige d'une période révolue dans la mesure où le colonialisme a rendu là, l'un des derniers souffles, nous saluons en l'événement son aspect libération et nous nous réjouissons pleinement de la victoire remportée par notre peuple auprès duquel nous nous engageons à lutter pour bien des victoires.

Là s'arrête notre satisfaction. Au delà, nous préférons méditer sur le passé et tirer des arguments pour l'avenir.

Méditation sur l'essence et les méthodes de l'impérialisme. Sa fonction est d'exploiter en dominant. Quiconque le conteste est réprimé et énergiquement. Aucun moyen n'est réprouvé : ni aviation, ni blindés, ni artillerie, ni lance-flammes, ni napalm !

Méditation devant la rançon payée. 5.000 victimes pour les uns, 8.000 pour les autres. Le chiffre exact importe peu car dans l'un et dans l'autre cas, c'en est trop en une seule bataille pour un peuple de quatre millions d'habitants. C'en est trop parce que nous pouvions nous en sortir à moins si certaines conditions de réussite avaient été assurées. Parmi celles-ci, il fallait avant d'engager la bataille, mieux préparer la population à affronter militairement une disproportion aussi flagrante des forces. Nous pensons que cela était possible, nous n'en voulons pour preuve que l'exemple de l'héroïque peuple cubain repoussant l'invasion américaine de la "Baie des Cochons". Il fallait par ailleurs s'aménager des alliances autrement plus solides mais surtout moins hypocrites que celles des membres de l'OTAN, il fallait mieux apprécier enfin la situation, choisir plus judicieusement le moment en comptant davantage avec la guerre d'Algérie, donnée essentielle d'alors.

Méditation enfin devant ce que certains ont appelé le "revirement" des responsables qui ont refusé de pousser sur le plan des alliances extérieures l'entreprise jusqu'à son terme : prendre définitivement conscience de l'inanité des illusions longtemps bernées au sujet du monde dit libre, profiter de la mobilisation opérée pour réorienter notre politique extérieure et se tourner hardiment vers ceux qui ne conditionnent ni leur appui ni leur sympathie, c'est-à-dire les pays non-engagés et les pays du bloc socialiste.

Pourquoi a-t-on assisté à un tel revirement ? Nous trouvons la réponse officielle à cette question dans une publication du Secrétariat d'Etat à l'Information diffusée à l'occasion de la fête de l'évacuation (15 décembre 1963) :

> "Le même jour (4 septembre 1961), à Paris, le général de Gaulle tenait une conférence de presse où il faisait, sur Bizerte, des déclarations dont il ressortait, en apparence, que le raidissement de la France continuait.
> Mais le lendemain, le Président Bourguiba déclarait dans une conférence de presse à Belgrade, où il s'était rendu pour participer à la conférence des pays non-engagés : j'ai l'impression que de Gaulle envisage, pour la première fois, le départ des troupes françaises de Bizerte... Il ne s'agit donc plus d'une question de principe, mais d'une question de circonstance."

La véritable réponse se trouve ailleurs : la bataille de Bizerte, au-delà de son caractère antiimpérialiste, devait permettre la remobilisation des masses tunisiennes déçues par la faillite de la période "d'économie libérale". Mais cette opération "prestige" eut pour conséquence un éveil étonnant des masses populaires qui se concrétisa entre autres par une très forte réaction antiaméricaine qui n'entrait pas dans les plans établis. Dès lors, le pouvoir craignant de par sa nature un éventuel débordement populaire, décida de mettre un terme à cette évolution et de rester dans les limites fixées préalablement à l'entreprise.

L'avenir à présent...

Voilà pour la bataille elle-même, c'est-à-dire le passé. Pour l'avenir, un certain nombre de leçons sont à tirer.

La première, et la plus féconde, réside dans le fait que la bataille de Bizerte a démontré qu'un peuple, quels que soient les apparences de désaffection à la politique qu'il laisse paraître, le caractère amorphe de ses réactions devant l'injustice, l'impression de soumission et d'indifférence à ce qui se trame, est toujours prêt à se mobiliser entièrement et énergiquement chaque fois qu'il est appelé à combattre ses exploiteurs. Le tout est qu'il soit éclairé et bien dirigé dans son combat.

Le second enseignement est qu'il ne suffit pas de déloger le dernier soldat français du port de Bizerte, de "purifier" le sol national, l'essentiel est de savoir si Bizerte reconquise va nous permettre un enrichissement réel, un mieux-être pour la région, davantage d'embauche et une possibilité de développement indépendant. Pour cela, il faut que les projets qu'on y prévoit et les plans qu'on y échafaude soient exécutés au profit exclusif de la Tunisie entendue comme un énorme réservoir de chômeurs. Les responsables tunisiens, qui en sont à l'heure du choix, se doivent de s'engager dans cette voie plutôt que dans celle qui, au nom de la technicité et de la "renommée mondiale", consiste à confier les tâches aux soins des capitaux étrangers auxquels on aura au préalable garanti toutessortes d'immunités en contre-partie de maigres prébendes. Pour l'heure, l'empressement des capitaux italiens et américains ne peut que nous inquiéter et il faut y prendre bien garde car tout le néo-colonialisme est là, nous risquons fort d'en payer les frais par bien d'autres batailles de Bizerte.

Pour finir, faut-il rappeler que la victoire de Bizerte n'a pas été seulement le fait d'un homme; aussi prestigieux soit-il, ni celle d'un Parti, quelle qu'ait pu être sa valeur historique, elle a été essentiellement le fait d'un peuple, un point c'est tout. A lui seul revient donc le droit d'en cueillir les fruits. C'est là le plus grand hommage que l'on puisse rendre à ceux qui, héroïquement, ont fait le sacrifice suprême en ce mois de juillet 1961...

La Commission politique
du groupe d'études et d'action socialiste

***
***
***

les problèmes agraires en tunisie

les problèmes économiques et humains de l'agriculture tunisienne (2)

La politique des colons, soixante-quinze années durant, a lié économiquement la Tunisie à la France. Il en est résulté un dualisme persistant dans les structures agricoles : dualisme du régime foncier déjà étudié*, dualisme régional, dualisme des genres de production, dualisme enfin dans le niveau de vie des paysans.

Cette dichotomie dans tous les aspects de la vie agricole n'est pas sans poser des problèmes difficiles à résoudre :

- à l'échelle du pays : un déséquilibre régional allant en s'accentuant,
- au niveau des produits : un secteur moderne et mécanisé grâce à un système de crédit adéquat face à un secteur traditionnel délaissé; des biens destinés à l'exportation en surnombre face à ceux, en quantité insuffisante, destinés à la consommation locale,
- enfin, sur le plan des revenus : une couche d'agriculteurs aisés face à une masse de paysans pauvres et de "fellahs sans terre".

Compte tenu de cette situation, seule une réforme agraire radicale aurait pu résoudre progressivement les problèmes hérités de la période coloniale. Hélas, force est de constater que, malgré les tentatives successives du gouvernement issu de l'indépendance, l'héritage de la période coloniale reste encore bien lourd, que l'on aborde l'étude régionale, les aspects économiques, ou les problèmes humains de l'agriculture.

I. LE DESEQUILIBRE REGIONAL : FREIN A UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'AGRICULTURE TUNISIENNE

A. Des données naturelles défavorisent le Centre et le Sud

La situation même de la Tunisie, dans une zone de transition entre le monde méditerranéen, d'une part, et le monde saharien, d'autre part, explique le double aspect naturel de la Tunisie.

Malgré sa double exposition maritime, la Tunisie profite assez peu des bienfaits de la Méditerranée; en effet, la dorsale tunisienne, pour faible que soit sa hauteur et pour découpées que soient ses chaînes, n'en constitue pas moins un écran rarement franchi par les vents humides du Nord-Ouest.

Quant à la côte orientale, elle reçoit peu de vents pluvieux, néanmoins l'apport d'humidité résultant de la proximité de la mer constitue un appoint d'eau sans lequel la culture de l'olivier ne pourrait descendre jusqu'à la latitude de Zarzis, déterminant ainsi une zone côtière à peu près continue

---

* Voir "Perspectives" n° 1, déc. 1963 : Aspects historique et juridique de l'agriculture.

au climat plus tempéré. A côté de ces régions relativement privilégiées, toute la Tunisie qui se trouve au sud de la dorsale est largement ouverte aux influences sahariennes, et particulièrement au sirocco.

La combinaison des différents facteurs naturels aboutit à la distinction de deux Tunisie :

- une Tunisie du Nord, bien arrosée (de 500 à 1200 millimètres de pluie par an), au sol riche et aux grandes possibilités de développement agricole;

- une Tunisie méridionale, prédésertique, à la pluviométrie aléatoire et où soufflent les vents desséchants du Sahara; la vie agricole sédentaire y est subordonnée à l'existence des points d'eau en dehors desquels il n'y a place que pour une économie agro-pastorale extensive.

B. La colonisation agricole a accentué le déséquilibre naturel

Les effets de ce déséquilibre naturel étaient moins sensibles dans la vie économique traditionnelle. En effet, avant le Protectorat, il existait une certaine complémentarité entre les différentes régions, en raison même de la vocation économique particulière de chacune d'entre elles. Cette complémentarité se manifestait par des courants d'échanges réguliers qui portaient tant sur les produits agricoles que sur les hommes : les céréales du Nord constituaient la base de l'alimentation de l'ensemble des Tunisiens; les éleveurs des steppes échangeaient une partie de leur cheptel contre les céréales du Nord ou les huiles du Sahel.

a) RUPTURE DE L'EQUILIBRE TRADITIONNEL

La colonisation provoqua la rupture de ces courants d'échanges sous l'action conjuguée de deux phénomènes :

- En premier lieu : des procédures juridiques très contestables permirent de faire passer près d'un million d'hectares (1) des mains des Tunisiens entre les mains de deux mille colons, refoulant ainsi plusieurs centaines de milliers de Tunisiens hors de leurs terres. De ce fait un large secteur de la production agricole passa entre les mains des étrangers.

- En deuxième lieu : la mise en place de cette agriculture coloniale et l'adoption de certaines méthodes culturales (la jachère non pâturée dans les plaines du Nord en particulier) aboutirent à l'interdiction de la transhumance. L'équilibre traditionnel entre céréaliculteurs du Nord et éleveurs des steppes était définitivement rompu.

Les conséquences de cette rupture, aggravée par une série d'années particulièrement sèches et par les effets d'une expansion démographique sans précédent, aboutirent à un déversement massif des populations rurales sur les villes et particulièrement Tunis, qui constitue un exemple éloquent du phénomène : la population de Tunis est passée de 171.000 habitants en 1921 à 410.000 habitants en 1956. Cet accroissement exceptionnel est dû beaucoup plus à des causes répulsives (misère et chômage dans les campagnes) qu'à des causes attractives (développement des industries par exemple); il se manifeste par l'entassement dans les bidonvilles de Melassine, Borgel et Djebel Lahmar de près de 150.000 paysans déracinés.

b) LA MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE D'ECOULEMENT

La colonisation a contribué à l'instauration d'une situation économique fondée sur de nouvelles productions agricoles et se faisant selon de nouveaux courants d'échanges : le blé dur, le raisin de cuve, pour ne citer que ceux-là, sont autant de productions agricoles développées par la colonisation et destinées essentiellement à la métropole. C'est précisément pour faciliter ces nouveaux courants

1) Tlatli : Tunisie nouvelle 1956.

TABLEAU COMPARATIF DES RÉGIONS NORD ET CENTRE-SUD

	POPULATION (1)	SUPERFICIE EN Km^2 (1)	TAUX DE SCOLARISATION (2)	ROUTES EN Km^2 (2)	VOIES FERRÉES EN Km^2 (2)	TRACTEURS EN % (2)	BLÉ DUR (3)	BLÉ TENDRE EN TONNES (3)	ORGE EN TONNES (3)	AGRUMES EN MILLIERS DE QUINTAUX	VIN EN HECTOLITRES (2)	DATTES EXPORTÉES EN QUINTAUX (2)	HUILE (4) MOYENNE DE 1930 à 58 EN TONNES	BOVINS EN % (2)	OVINS EN % (2)
TOTAL	3.800.000	125.280	-	9.150	1.540	100	363.300	121.100	181.900	500	1.550.000	35.000	51.000	100	100
NORD	1.851.002	28.084	53	7.000	1.000	95	299.600	105.600	101.100	475	1.550.000	-	11.000	90	50
CENTRE SUD	1.948.998	97.196	40 à 19	2.150	540	5	63.700	15.500	80.800	25	-	35.000	40.000	10	50

N.B. - Le Nord englobe les gouvernorats suivants : Bizerte, Tunis, Grombalia, Beja, Souk El Arba, Le Kef.

1) Statistiques recensement 1956.

2) Despois 1961 : "La Tunisie, ses régions", confirmé par Moncef Guen dans "La Tunisie indépendante face à son économie". Notons à cet égard que les perspectives décennales font état de l'existence de 5.800 km de voies ferrées (p. 123). Ce chiffre paraît manifestement trop loin de la réalité.

3) Perspectives décennales : moyenne des années 1955-59.

4) Terre de Tunisie, "L'olivier", publication du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

d'échanges qu'a été mise en place une infrastructure routière, ferroviaire et portuaire qui a contribué à son tour au renforcement des disparités entre le Nord et le Sud. En dehors des lignes routières ou ferroviaires à vocation minière, on ne peut s'empêcher de constater que l'essentiel de cette infrastructure se concentre dans le Nord ou le long des côtes; plus on descend vers le Sud, plus on s'avance vers l'intérieur, plus la route se fait rare et le train cède la place au car et même au chameau.

En conclusion, on peut dire que le déséquilibre régional résultant de la rupture de l'équilibre traditionnel constitue un lourd héritage de la colonisation; le tableau n° 1 montre l'ampleur des disparités entre le Nord et le Sud.

C. La politique tunisienne depuis l'indépendance : des essais infructueux, puis un retour à la politique "classique"

Conscient de ces problèmes, le gouvernement tunisien prit des mesures énergiques pour résoudre les effets apparents de ce déséquilibre; mais en l'absence d'une véritable politique de développement régional, les résultats furent assez limités. Actuellement, le plan semble donner la priorité au développement des régions riches.

a) LA PERIODE LIBERALE :

DES INTENTIONS SANS SUITE, UN SEUL POINT POSITIF

Parmi ces intentions, citons : la mise sur pied d'une Caisse régionale de développement du Centre et du Sud, ou les projets de barrages verts dans le but de stopper la progression du désert vers le Nord, ou encore les projets de creusement d'un canal reliant le golfe de Gabès au Chott El Djerid afin de créer une "mer intérieure" qui engendrerait une zone microclimatique propice à la vie agricole.

Tous ces projets sont restés lettre morte. La campagne lancée contre l'exode rural, ou plus exactement contre les bidonvilles, sous le signe du "retour au cheikhat d'origine", n'ayant pas été menée de pair avec une réintégration dans la vie économique régionale, resta sans lendemain; les paysans ne tardèrent pas à refluer vers les agglomérations.

Plus réussie fut la campagne engagée contre l'érosion des sols. L'effort se poursuit actuellement à la cadence annuelle moyenne de 50.000 hectares. A ce rythme, en trente ans, l'ensemble des versants de la Tunisie seront traités contre l'érosion.

b) LA PLANIFICATION :

TENDANCE A L'ACCENTUATION DES DISTORSIONS REGIONALES

Loin de rechercher un nouvel équilibre régional tenant compte à la fois des possibilités naturelles et humaines de chaque région et de l'infrastructure économique existante, la politique actuelle tend à l'accentuation des distorsions régionales héritées de la colonisation, ou tout au moins les efforts consentis pour le Sud sont en disproportion avec les impératifs d'un "rattrapage" du retard dans le développement. En effet, au-delà des déclarations d'intention ou des discours de circonstance, force est de constater l'empressement des responsables tunisiens à la mise sur pied des unités de production agricole du Nord et le courant de propagande qui a accompagné cette action, alors que, pour le Sud, où est prévue la création de trois cents unités de polyculture, les articles de presse, et encore plus les résultats et les bilans, sont plutôt rares. Le déséquilibre régional va donc être maintenu, sinon renforcé. Cela ne peut qu'aller à l'encontre d'une politique de développement harmonieux de nos campagnes, accentuant par là-même le mouvement des populations qui aura pour conséquences :

- d'aggraver le surpeuplement des régions les plus favorisées (problèmes complexes d'habitat et de création d'emplois),

- de contribuer au dépeuplement des régions les moins favorisées qui, étant privées de leurs éléments les plus jeunes, donc les plus actifs, vont voir leurs marchés se restreindre sensiblement - ce qui, à l'échelle nationale, ne peut que nuire à une harmonisation nécessaire du marché intérieur.

II. LES PROBLEMES ECONOMIQUES

L'harmonisation du marché intérieur se heurte à de nombreux obstacles et, notamment :

- un crédit agricole toujours à la disposition de gros exploitants,
- une spécialisation du secteur moderne dans les cultures d'exportation.

A. Le crédit agricole

La situation d'infériorité et de sous-développement que connaît le secteur traditionnel de l'agriculture est due en partie à l'absence de crédit permettant l'exploitation rationnelle et la mise en valeur intensive des terres.

La Tunisie a disposé pourtant assez tôt de plusieurs établissements de crédit dont les chiffres d'affaires sont loin d'être négligeables. Mais seuls les grands propriétaires en ont bénéficié - ceci est valable autant pour la période coloniale que pour la période de l'indépendance.

a) PERIODE COLONIALE

1. Le crédit moteur d'une agriculture moderne : en Tunisie, les premiers à avoir compris l'importance du crédit agricole furent les colons européens. C'est ainsi qu'en 1905 fut instituée à Béja la première caisse locale de Crédit mutuel agricole. Elle fut à l'origine de la création de la Caisse mutuelle de Crédit agricole tunisien (C.M.C.A.T.). En 1932, la Caisse foncière est venue renforcer les possibilités de recours au crédit agricole.

Les deux organismes accordaient des prêts à court, moyen et long terme et contribuaient au financement d'infrastructures telles que constructions de silos, caves et huileries. La spécialisation dans le crédit à moyen et long terme, moteur de tout progrès technique, permit aux colons et aux gros propriétaires fonciers tunisiens de disposer des fonds nécessaires pour améliorer leurs rendements, agrandir leurs domaines et surtout pratiquer une culture intensive grâce à une mécanisation poussée et à une large utilisation d'engrais. Ainsi, au lendemain de la crise de 1929-35, on comptait, dans la région Nord de la Tunisie, un tracteur pour 45 hectares et une moissonneuse-batteuse pour 160 hectares.

Si les petits agriculteurs n'ont pas profité de ces crédits, c'est parce qu'ils en étaient exclus d'office du fait des garanties exigées par les organismes financiers. En effet, l'accès au crédit était réservé aux colons et aux Tunisiens nantis qui, seuls, présentaient les garanties requises : larges surfaces cultivables, cheptel, propriétés immobilières, gages (bijoux), ou tout simplement la caution de l'Etat.

Ainsi, en 1949, la C.M.C.A.T., avec un chiffre d'affaires de 107 millions de dinars, ne comptait que 2.189 adhérents, dont 1.955 Européens et 234 gros propriétaires tunisiens. Le système de cette organisation capitaliste de crédit agricole, à base de garanties et de rentabilité financière, a fait que la totalité des petits fellahs se trouvèrent éliminés du bénéfice de ces deux organismes. A leur usage, furent créées, en 1907, les Sociétés tunisiennes de Prévoyance.

2. Les S.T.P. ont pour fonction :

- la distribution de secours aux petits agriculteurs,
- la distribution des prêts en argent et en nature,
- la vulgarisation des pratiques et des techniques agricoles modernes.

C'étaient les seuls établissements qui, en principe, devaient aider les petits agriculteurs. Spécialisés dans les crédits à court terme, leur objet, grossièrement défini, consiste à permettre aux agriculteurs de subsister en attendant la récolte par l'octroi de "prêts de campagne". Ce qui peut être d'un secours certain pour les petits agriculteurs. Cependant, deux remarques fondamentales s'imposent au sujet des S.T.P. :

- Ne pratiquant de prêts ni à moyen, ni à long terme, les secours qu'elles allouent ne sont qu'un palliatif. Les problèmes du petit fellah ne sont jamais résolus, mais au contraire indéfiniment entretenus.

- Les autorités coloniales ont maintenu les S.T.P., malgré le déficit constant de leurs comptes, uniquement pour tempérer l'élimination des petits paysans pauvres, élimination qui, si elle était poussée à l'extrême, entraînerait des troubles graves, que les colons avaient intérêt à éviter.

Les S.T.P. n'étaient donc qu'une couverture pour plus d'exploitation.

En résumé, le crédit agricole, durant toute la période coloniale, était au profit exclusif des grands propriétaires, et quand les petits agriculteurs sont pris en considération, c'est toujours pour mieux camoufler leur spoliation. A la veille de l'indépendance, ceux-ci étaient à la merci exclusive des usuriers et personne - le gouvernement de l'indépendance moins que tout autre - n'ignorait le fardeau que constituait le recours à l'usure. Qu'a-t-il fait pour y remédier ?

B. Après l'indépendance

La Banque Nationale Agricole créée le 1er juin 1959 est une société mixte dont l'Etat détient 50% des actions. Elle a unifié tout le secteur du crédit à l'agriculture. La structure organique de la B.N.A. montre une certaine lourdeur et une bureaucratie assez poussée. Ceci s'explique par le fait que, fonctionnellement, la B.N.A. continue les deux formes de crédits précédemment analysées :

- crédits bancaires correspondant à ceux accomplis auparavant par la C.M.C.A.T. et la Caisse foncière,
- l'assistance et les secours accordés par les S.T.P.

La continuité se révèle totale dans les catégories de prêts : prêts de campagne, prêts à moyen et long terme, prêts de restauration et de défense des sols, prêts pour les plantations, prêts pour le cheptel. Le taux de crédit des cultures demeure élevé (6%), peu inférieur au taux de la période coloniale (7 à 8%), mais supérieur à celui d'avant 1962. La raison de cette hausse s'explique par les charges administratives et les provisions pour risques (1). Quant au volume des crédits, le tableau suivant nous en donne une image :

---

1) Rapport de la B.N.A. : "Jeune Afrique" du 2 juin 1963.

	(en dinars)[1]			
	1 9 6 1		1 9 6 2	
Nature	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Prêt à court terme	1.782	1.423.697	3.047	1.807.566
Prêt à moyen et long terme	1.383	634.647	1.186	588.998
Prêts spéciaux de campagne			115.521	1.476.466
TOTAL	3.165	2.058.344	119.754	3.873.030

Nous constatons que le nombre des bénéficiaires du crédit à long et moyen terme reste de l'ordre de 1.000, inférieur (2) donc à celui d'avant l'indépendance. Les petits agriculteurs bénéficiant de l'assistance "prêts spéciaux de campagne" ne dépassent pas les 115.000. Le volume de ces crédits est de l'ordre de ceux octroyés entre 1946 et 1953, c'est-à-dire que rien n'est fondamentalement changé : les formalités administratives imposées au petit fellah pour solliciter un prêt parfois minime exigent pertes de temps en voyages, expertises et évaluation, avis de commissions... autant d'obstacles qui le rebutent. Aussi n'est-il pas étonnant de constater que les bénéficiaires de ces crédits restent peu nombreux, par rapport au nombre total des agriculteurs.

La coopération : échec de la Banque coopérative.

Reste le secteur coopératif. On ne peut que noter la disparition, dans des conditions obscures, de la Banque Coopérative, privant l'agriculture tunisienne de tout crédit mutualiste agricole.

Le rapport de M. Zante, expert du Bureau International du Travail, remis le 26 novembre 1962, trace un schéma théorique d'une organisation de crédit coopératif adaptée aux conditions locales. M. Zante insiste :

- sur l'insuffisance du réseau bancaire actuel aux besoins propres des organismes coopératifs, d'une part, et à ceux des secteurs à développer d'autre part;

- sur l'intérêt d'obtenir une participation active des bénéficiaires à l'attribution, à la surveillance et au recouvrement du crédit ainsi qu'à la gestion collective de leurs disponibilités.

Il critique par ailleurs la condition d'assisté dans laquelle est confiné le secteur coopératif. La "commission de crédit" du 1er Séminaire national de la Coopération, de son côté, suggère, entre autres, la réduction des taux d'intérêts des crédits de toute espèce.

---

1) Rapport de la B.N.A. : "Jeune Afrique" du 2 juin 1963.
2) La baisse s'explique par le départ de la majeure partie des colons. Néanmoins, le nombre des Tunisiens bénéficiaires de ces crédits est en accroissement.

En attendant de savoir si les propositions de M. Zante vont être prises en considération, il reste que la B.N.A. détient le monopole du crédit agricole en Tunisie. Or, il est évident que, dans la situation actuelle, elle ne peut promouvoir le développement du secteur traditionnel étant donné qu'elle continue à pratiquer une politique de crédit répondant aux principes capitalistes : garanties exigées et taux d'intérêt élevé. Personne mieux que son Président Directeur général n'a su le dire : "Au risque de nous répéter, nous croyons utile de " souligner que nous demeurons fidèles à notre politique de distinguer le crédit de l'assistance et, " bien entendu, de fixer nos concours en fonction de la capacité de remboursement de nos débiteurs. " Ces débiteurs solvables ne peuvent être que les Tunisiens nantis. Ainsi crédit et modernisation, encouragés par le gouvernement, se conjuguent pour créer une moyenne et grande bourgeoisie rurale remplaçant, dans une certaine mesure, les colons partis; la continuité est nette. Et, de ce fait, il est illusoire de rechercher une transformation dans la structure de la production agricole.

C. La production agricole est orientée vers l'exportation

Dès leur installation dans le pays, les colons, comme tout entrepreneur capitaliste, cherchaient avant tout leur profit maximum. Ils n'avaient aucun souci des besoins de la population tunisienne sous-alimentée, ni de la nécessité d'un développement d'industries agricoles, inexistantes encore dans le pays. Ils se sont donc mis à produire sur les terres qu'ils occupaient les denrées qu'ils pouvaient facilement écouler sur leur propre marché : le marché français.

Cette politique agraire coloniale a tendu progressivement à introduire des espèces nouvelles, telles que le raisin de cuve et le porc. Il va sans dire que de telles productions n'avaient aucune chance d'être écoulées sur le marché intérieur. Deux remarques s'imposent à ce sujet : d'une part, il est anormal qu'un pays sous-alimenté réserve ses meilleures terres à une production inutile pour la consommation locale. D'autre part, une telle production ne pouvait donc être que rattachée au marché français et soumise à ses fluctuations. Par les très grandes proportions qu'ont prises de telles cultures et vu qu'elles ont été implantées sur les meilleures terres du pays, on peut dire que la majeure partie du secteur agricole moderne est un appendice de l'économie française.

Les statistiques montrent que la production de vin est passée, entre 1914 et 1955, de 387.000 à 1.550.000 hectolitres. La presque totalité de cette production est destinée à l'exportation sur le marché français. Si on ajoute qu'une bonne partie de la production nationale de blé dur est destinée à l'exportation sur ce même marché (une proportion de 1/3 sur une production totale de 3.500.000 quintaux), on se rend compte à quel point l'économie tunisienne est dépendante du marché français. Les inconvénients d'une économie trop orientée vers l'étranger, et surtout vers un seul pays, en l'occurence la France, sont suffisamment connus pour que nous n'ayons pas à nous y attarder.

Notons à cet effet qu'en 1959, année moyenne, 66% des importations agricoles et 50% des exportations ont été faites avec la France. Le problème est d'autant plus grave que la Tunisie ne pourra pas exporter, aux mêmes taux, le blé dur et le vin ailleurs qu'en France. Cet état de choses est une conséquence directe de la politique coloniale. Le protectorat tendait à faire de la Tunisie, comme les autres Etats d'outre-mer, un pays producteur de matières premières réservées au marché métropolitain. Cela explique que les échanges France/outre-mer se faisaient sur la base de prix dépassant de loin les cours des marchés mondiaux. Au lendemain de l'indépendance, un accord commercial est venu maintenir ces tarifs préférentiels.

Le secteur de l'agriculture tunisienne bénéficiant de ces surprix reste à coup sûr imbriqué dans l'économie française, vu que nos prix sont sensiblement plus élevés que les cours mondiaux. La crise qui a éclaté ces derniers temps, entre les gouvernements français et tunisiens, à propos du renouvellement de l'accord commercial en question, a mis en évidence une fois de plus les dangers de la dépendance économique. Le problème de la reconversion de l'agriculture tunisienne se pose donc avec beaucoup d'acuité.

Peut-on le résoudre ?

Dès le lendemain de l'indépendance, les journaux ont parlé des expériences effectuées par les services techniques du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Par la suite, nous avons pu apprendre que des cultures nouvelles, telles que le coton et la betterave à sucre, sont, non seulement possibles en Tunisie, mais rentables. Dans ces conditions, la reconversion est techniquement réalisable.

Qu'a fait le gouvernement tunisien ?

Le plan triennal n'exclut pas l'idée de la reconversion puisqu'il prévoit, pour 1964, 5.000 ha de culture de betterave et 1.310 ha de coton, mais, comme le prouvent ces chiffres, il ne lui réserve qu'une place limitée.

Les responsables tunisiens trouveront une excuse dans la nécessité de continuer à vendre à l'étranger certains produits, afin de constituer des réserves de devises destinées à l'achat des biens d'équipement. L'argument est valable économiquement et il serait aussi absurde de maintenir la production du pays dans son état actuel que de s'enfermer dans une complète autarcie. Mais encore faudrait-il respecter rigoureusement cet impératif d'équipement et ne pas utiliser les devises dans l'achat de certains biens de consommation courante tels que l'orge, le blé tendre et les produits laitiers, que nous pouvons produire à l'intérieur du pays (abstraction faite du gaspillage découlant de l'importation de produits de luxe).

La reconversion doit normalement s'effectuer dans une double perspective : celle d'un développement des exportations et celle de la restriction des importations des biens de consommation courante en fonction de critères objectifs. Les préférences du consommateur tunisien, les capacités d'absorption, actuelles et futures, du marché intérieur et les possibilités de vente à l'extérieur sont autant de critères à appliquer à la production agricole, produit par produit, avant de décider de son remplacement, de son maintien ou de son développement.

La timidité du plan, en ce qui concerne la reconversion, s'explique par d'autres raisons que celle des devises. En effet, la reconversion nécessite des investissements, parfois énormes. Elle ne sera possible qu'à deux conditions : venir à bout des habitudes des agriculteurs, toujours enclins à conserver les mêmes modes d'exploitation; élargir le marché intérieur pour lui permettre d'absorber de nouvelles productions.

Or, comment imposer la reconversion culturale si l'Etat ne prend pas l'exploitation des terres en main et la laisse au bon vouloir de l'initiative privée ?

Comment vaincre l'exiguïté du marché intérieur si on refuse de procéder à une réforme agraire de nature à assurer une répartition plus juste du revenu national et à faire de la masse des petits fellahs autant de consommateurs pour la constitution d'un marché intérieur important ?

Malheureusement, pour le moment, ces petits fellahs, malgré leur importance numérique, ne pèsent pas lourd sur le marché intérieur en raison de leur très faible pouvoir d'achat.

*
* *

III. LES PROBLEMES HUMAINS DE L'AGRICULTURE TUNISIENNE

Un niveau de vie extrêmement bas et un chômage résultant d'une expansion démographique dans des structures agraires inadaptées à la situation actuelle, c'est dans ce cadre qu'il convient de poser les problèmes humains de l'agriculture tunisienne.

A. Le niveau de vie du fellah tunisien est extrêmement bas

Nous devons commencer ici par reconnaître l'absence de données statistiques globales, à défaut desquelles notre étude ne pourra donc être que tendancielle ou approximative. Il est maintenant établi que ces bas niveaux de vie sont le lot de près des trois quarts de la population tunisienne. On estime que 2.700.000 personnes ont un revenu moyen annuel compris entre 16.000 et 20.000 anciens francs. Des études récentes (1) ont montré que les ressources des Tunisiens par habitant, entre 1950 et 1954, représentent 74% de leur niveau de la période de 1925 à 1929.

Les perspectives décennales font état de revenus moyens sensiblement plus élevés puisqu'elles indiquent que 50% seulement de la population disposent d'un revenu inférieur à 20 dinars. Ces estimations sont basées sur des études partielles dont les résultats ont été généralisés pour l'ensemble du pays; cette généralisation, à partir de données locales, a très peu de valeur scientifique puisqu'elle porte sur des réalités économiques et humaines différentes. De toute façon, que les plus bas revenus soient de 16.000 frs ou de 20.000 frs, il est certain qu'ils ne permettent pas une vie décente; tout juste permettent-ils de ne pas mourir de faim.

La part de l'alimentation dans le budget familial est primordiale. Sepioli estime que 85% de la population rurale consacre 80% de ses revenus à l'alimentation. Cette forte proportion ne doit pas nous faire oublier que l'état général de l'alimentation des masses paysannes demeure extrêmement insuffisant. Une enquête effectuée par le docteur Burnet, et portant sur 100 familles paysannes, a donné les résultats suivants :

- 15 familles sont dans un état de sous-alimentation (1.500 à 2.000 calories par jour),
- 22 familles sont dans un état de sous-alimentation grave (1.000 à 1.500 calories par jour),
- 17 familles sont dans la misère alimentaire (1.000 calories par jour).

Le tableau de la colonisation est sombre. Depuis l'indépendance, la politique des revenus du gouvernement semble s'orienter suivant deux courants :

- Maintenir un revenu de subsistance dans la masse des chômeurs,
- Promouvoir une catégorie de revenus moyens.

Mais tant que le problème du chômage ne recevra pas de solution définitive, cette politique aboutira à créer, à côté de la masse des Tunisiens à faibles revenus, une minorité de revenus moyens correspondant à ceux des paysans groupés au sein des unités de production ou de polyculture.

L'HABITAT

C'est peut-être dans l'habitat qu'apparaît l'aspect le plus éclatant du sous-développement et de la misère. La majeure partie des paysans croupissent dans des "gourbis", faits de branchages, de boue et de plaques métalliques. Autour des villes, les bidonvilles offrent le même aspect d'insalubrité. Une enquête du Secrétariat d'Etat aux T.P.H. a dénombré 370.000 logements insalubres.

---

1) J. Despois, La Tunisie, collection A. Colin 1961.

Dès l'aube de l'indépendance, l'intervention de l'Etat prit deux formes :

- une forme directe : l'octroi de prêts, d'aide à la construction,
- une forme indirecte de construction de "logements populaires" dont l'aspect le plus spectaculaire a sans doute été "l'opération Melja".

Néanmoins, certaines remarques s'imposent : "Le problème d'application de l'habitat rural doit être le corollaire du programme de développement agricole; il s'agit avant tout de créer un logement là où l'on crée un emploi.

Le programme de construction des "130.000" logements prévus par les perspectives décennales devra être accéléré, de même que l'on devra poursuivre les études pour l'établissement de maisons rurales plus adaptées aux besoins et aux coutumes du fellah, d'une part, et aux matériaux de construction locaux, d'autre part, afin d'en abaisser le prix de revient et afin de faire de la maison du paysan un des facteurs de l'élévation du niveau économique et social de la population.

L'EQUIPEMENT HOSPITALIER

L'infrastructure hospitalière a été l'oeuvre de la colonisation, elle s'est donc faite en fonction des besoins de la population européenne, donc principalement dans les grandes villes. En 1956, le nombre des dispensaires ruraux était dérisoire; depuis l'indépendance, le gouvernement s'est attelé à la mise en place d'une armature sanitaire dans les campagnes. En 1962, le nombre des dispensaires était de 400; poursuivant le même effort, le plan prévoit, d'ici 1971, la création de près de 140 nouveaux dispensaires. L'effort demeure malgré tout insuffisant, si l'on songe aux besoins des populations actuelles ainsi qu'à ceux qui résultent de l'accroissement démographique des années à venir.

B. L'expansion démographique

"La pression de l'humain", en 1881, à la veille de l'occupation française, de la population de la Tunisie était estimée à 1.520.000 hab.; le recensement de 1946 en dénombrait 3.200.000, celui de 1956, 3.800.000; au début de 1961, on l'évaluait à plus de 4.100.000 habitants.

L'accroissement de la population a donc été continu pendant les dernières quatre-vingts années. Cependant, le rythme de cet accroissement (1) n'a pas toujours été uniforme; après la période d'accélération qui a caractérisé les soixante-cinq années - soit 1881-1946 -, on enregistre actuellement une tendance à la stabilisation de ce taux à 2.5% par an.

Période considérée	Taux d'accroissement annuel moyen
1911-1921	0.9%
1921-1931	1.4%
1936-1946	2.5%
1946-1956	2.5%

Ce taux caractérise une démographie en pleine expansion; il est comparable aux taux de la plupart des pays arabes, jusqu'en Algérie et en Egypte où ces taux sont respectivement de 2,8 et 2,9%. Si ce taux annuel d'accroissement de 2,5% se maintient en Tunisie, la population doublera en vingt-cinq ans. Une telle affirmation montre le caractère extrêmement aigu du problème démographique en Tunisie, caractère dont les planificateurs tunisiens ne semblent pas tout à fait conscients. Dans les

1) Le taux d'accroissement est égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité (nombre de personnes nées ou mortes pour 1.000 habitants).

perspectives décennales, il est mentionné que "la tendance qui semble se dessiner actuellement est une tendance à la diminution du "taux annuel d'accroissement démographique", qui passerait de 2.1% entre 1956-1961 à 1.9% entre 1961-1966 et enfin à 1.7% à partir de 1971.

Ces taux sont calculés à partir de données recueillies par le contrôle civil de Tunis et pour une période de moins de cinq ans (1). A partir de ces chiffres, on a procédé à une extrapolation pour l'ensemble de la Tunisie : cette démarche est très peu scientifique, car le milieu démographique et humain de la ville de Tunis constitue un milieu tout à fait particulier, dont les composantes diffèrent sensiblement des autres milieux tunisiens, qu'ils soient exclusivement ruraux ou même urbains.

De même, le caractère limité dans le temps des données de base fait que celles-ci ne peuvent être utilisées pour une projection de population. De toute façon, ce taux de 2.1% nous paraît particulièrement bas et les prévisions qui en découlent nous semblent extrêmement aléatoires : 2.1% ou 2.5%, il ne faut surtout pas penser qu'il s'agit là d'un problème de pure spéculation statistique, il s'agit en réalité de plusieurs centaines de milliers de Tunisiens qui vont naître et pour lesquels n'auront été prévus ni l'éducation ni le travail, ni même le droit à la vie.

Des recherches entreprises par le démographe tunisien, attaché de recherches à l'Institut national d'Etudes démographiques (2), ont montré que, dans ses études de prévisions de population, on peut envisager trois hypothèses d'évolution du taux d'accroissement, et à chacune de ces hypothèses correspondrait un effectif de population pour 1971.

	Population en 1971
1ère hypothèse : maintien du taux d'accroissement	5.383.525
2ème hypothèse : baisse lente du taux actuel	5.190.123
3ème hypothèse : baisse rapide et immédiate du taux actuel	5.154.423

Rappelons que les perspectives décennales, qui n'envisagent que le cas d'une baisse rapide et immédiate du taux actuel, ne prévoient pour 1971 qu'une population de 4.724.400 habitants : d'ici 1971 naîtront donc de 430.000 à 660.000 Tunisiens, pour lesquels rien n'aurait été prévu.

Les chiffres précédents démontrent que, même si une baisse du taux d'accroissement démographique se manifestait actuellement en Tunisie, scientifiquement ses effets se feraient très faiblement sentir d'ici la fin de la décennie, même si l'on prévoit une politique antinataliste rigoureuse et efficace, ce qui ne semble pas être le cas de la politique démographique actuelle des responsables tunisiens. Après une période de flottement, le gouvernement a adopté une politique de limitation des naissances qui coïncide avec son option pour la planification.

L'on est particulièrement sceptique en ce qui concerne les résultats escomptés des moyens mis en oeuvre. Il est établi que les produits anticonceptionnels utilisés aujourd'hui en Tunisie ne sont utilisés que par des milieux particulièrement évolués, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui pratiquent déjà

1) Voir Perspectives décennales, p; 23.
2) Mohamed Seklani : La Population tunisienne. Situation actuelle et évolution probable jusqu'en 1986. Revue Population n° 3, 1961.

un certain contrôle des naissances. Par ailleurs, pour accessible que soit leur prix, ces produits demeurent hors de portée de la masse des paysans. "Le manque d'éducation de la femme, la misère profonde des masses, l'analphabétisme, la conception que l'on a de la famille musulmane, se conjuguent pour faire obstacle à leur diffusion." (Seklani)

LE CHOMAGE

Ce chômage endémique est différent dans son essence même du chômage accidentel des pays industriels. En effet, dans ces pays, on a pendant longtemps considéré le chômage comme le résultat d'un déséquilibre temporaire entre les offres et les demandes d'emploi, déséquilibre qui devait se résorber de lui-même par le libre jeu des salaires. Les chômeurs sont donc des "ouvriers sans emploi" du fait d'une conjoncture économique défavorable, ou du fait de la modernisation technique de l'appareil de production (automation de certaines opérations par exemple). Ce type de chômeurs existe en Tunisie, il englobe les ouvriers licenciés des entreprises industrielles, auxquels on pourrait ajouter la masse des artisans victimes de la crise que traverse actuellement l'artisanat; ces "ouvriers en chômage" ont donc une tradition de travail et une formation technique qui rendra leur intégration plus aisée.

Cet atout majeur : la possession d'un métier, est loin d'être possédé par la masse des chômeurs. Pour certains responsables tunisiens, le problème de cette main-d'oeuvre, qui ne trouve pas à s'employer, résulte de l'accélération du rythme de croissance démographique; les diverses solutions qui furent proposées pour le résoudre se ramènent à la formule du chantier, qu'il prenne le nom de chantier d'assistance, de chantier de lutte contre le chômage ou de chantier de lutte contre le sous-développement, le principe général, la nature des travaux et les résultats obtenus sont assez semblables pour ces diverses formes.

Le but des chantiers est d'employer immédiatement le plus grand nombre de chômeurs. De ce point de vue, on peut dire que les chantiers ont réalisé ce qu'on attendait d'eux : ils ont permis de donner du travail à temps plus ou moins complet à près de 150.000 chômeurs, pour un salaire journalier de 250 millimes et 2 kilos de semoule; ils représentent donc une forme d'utilisation d'une partie de notre potentiel humain inemployé.

Mais quelle est la nature des travaux auxquels s'adonnent ces chômeurs ? Il s'agit essentiellement de travaux d'infrastructure : aménagement de routes et pistes, travaux de lutte contre l'érosion par la construction de banquettes et la reforestation, travaux de régularisation des oueds afin d'éviter les inondations, et enfin travaux de petite hydraulique... Deux remarques s'imposent ici :

Les chômeurs sont utilisés à ces tâches, qui n'exigent aucune spécialisation, ils ne reçoivent aucune formation; sur le chantier, le chômeur ne devient pas un ouvrier, il demeure un "chômeur employé". Cette absence de formation fait peser une grave menace sur l'avenir des jeunes chômeurs. Une enquête effectuée en avril 1960, dans le gouvernorat de Gafra (1), montre que 53.5% des chômeurs avaient entre 18 et 25 ans. Or, c'est précisément à cet âge que doit se faire la formation professionnelle. Ainsi donc le chantier n'engendre pas de promotion sociale de l'individu.

Par ailleurs, les travaux exécutés profitent rarement à ceux qui les ont effectués. Prenons l'exemple de travaux entrepris dans le cadre des chantiers en vue du recalibrage d'un oued, qui inondait souvent la plaine. Le seul bénéfice que vont en tirer les chômeurs réside dans la masse des salaires qui leur sont versés, les véritables profits vont aller aux propriétaires et exploitants de la plaine qui réalisent une "plus-value" sur leur terre. Et ainsi, on peut dire que les chantiers de chômage constituent un moyen de renforcer les structures agricoles actuelles puisque l'Etat investit des sommes considérables qui ne profitent en définitive qu'à une minorité de propriétaires. Bien sûr, les travaux réalisés contribueront à un accroissement de la production nationale. Mais dans quelle mesure les structures actuelles permettent-elles une répartition équitable de cet accroissement ?

---

1) Les problèmes de l'emploi en Tunisie : Rapport des élèves de H.E.C. Avril 1960.

En se souciant fort peu de la formation professionnelle des chômeurs, en les condamnant à subsister de la même façon misérable jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en âge de travailler, et enfin en refusant de s'attaquer aux causes profondes du chômage, l'expérience du chantier sacrifie l'avenir au profit de l'immédiat. Elle ne constitue donc qu'un palliatif qui ne fait que remettre à plus tard la solution du problème du chômage, qui demeure entier en Tunisie.

QUELLES SONT LES CAUSES PROFONDES DE CE CHOMAGE ?

Notre point de départ sera, encore une fois, le recensement de 1956, qui dénombrait 330.000 chômeurs répartis ainsi :

250.000 travailleurs de la terre, dont 50.000 anciens ouvriers agricoles libérés par la mécanisation de la céréaliculture des plaines du Nord
50.000 chômeurs urbains (1)
30.000 chômeurs industriels.

Cette répartition montre bien la relation profonde entre le chômage et l'agriculture. Le chômeur tunisien est un fellah sans terre. C'est, pour reprendre une analyse de Monsieur de Bernis (2) : un fellah qui ne peut plus cultiver sa terre soit parce qu'une année de sécheresse l'a complètement ruiné, soit parce que le changement des conditions dans lesquelles il cultivait sa terre l'amène un jour à jeter le manche après la cognée, pour tenter sa chance ailleurs en changeant d'état.

Ainsi donc, les causes du chômage doivent être recherchées dans l'évolution récente des structures agricoles et particulièrement des structures foncières.

C. Emploi et structures foncières

NOS REALITES FONCIERES

Notre structure des exploitations foncières se présente ainsi (3) :

	Nombre de propriétaires	%	Superficie occupée (en ha)	%	Superficie moyenne
Exploitation coloniale	5.000	1.08	600.000	12.76	120 ha
Grosse exploitation tunisienne	5.000	1.08	600.000	12.76	120 ha
Petite exploitation tunisienne	450.000	97.84	3.500.000	74.48	7 ha
TOTAL	460.000	100	4.700.000	100	

1) Ce sont d'anciens petits agriculteurs ou ouvriers agricoles ayant quitté la terre depuis de nombreuses années, probablement à la suite des années de sécheresse.
2) De Bernis : IBLA, 1955.
3) Habib Attia : Présent et avenir des campagnes tunisiennes. Tribune du Progrès, février 1962.

Ce tableau suscite plusieurs observations :

Cet état de la structure foncière date d'avant l'indépendance. Or, depuis 1956, il a subi de nombreuses modifications qui, pour importantes qu'elles soient, n'ont pas engendré un bouleversement radical. Ainsi, nous avons déjà vu (1) que la dissolution des habous et le rachat de la grosse partie des terres de la colonisation vont dans le sens du renforcement de la moyenne et grosse propriété.

Ces données globales, pour l'ensemble de la Tunisie, sont très significatives. Elles révèlent une extrême concentration de la propriété : 2% des propriétaires accaparent plus du quart des terres et disposent de propriétés d'une superficie moyenne de 120 ha, alors que 98% des propriétaires doivent se contenter d'une exploitation moyenne de près de 7 hectares.

Ces chiffres peuvent être éclairés par d'autres données plus "régionales" :

- dans le Cap Bon, 25% des propriétaires disposent de 75% des terres;
- dans le gouvernorat du Kef, 6% des propriétaires disposent de 30% des terres;
- dans le gouvernorat de Souk El Arba, 2% des propriétaires accaparent 40% des terres;
- dans la région de Tunis, Mateur, Bizerte et Medjez-El-Bab, 2.3% des propriétaires exploitent plus de 33% des terres.

GROSSES PROPRIETES ET PROMOTION DES FELLAHS

La grande propriété tunisienne n'a pas toujours été un facteur d'accroissement de la production agricole car, souvent, les grands propriétaires tunisiens ne s'occupaient pas eux-mêmes de la mise en valeur directe et intensive des terres. Ils préféraient y pratiquer des spéculations extensives qui n'exigeaient pas leur présence continue sur leurs terres. Ils pouvaient ainsi s'adonner à d'autres occupations : commerce et administration surtout.

Parfois le propriétaire renonce à cette exploitation directe des terres qu'il fait cultiver par un Khamès ou qu'il loue; dans les deux cas, le propriétaire prélève une part substantielle de la production à laquelle il n'a pas directement participé. L'exploitant garde pour lui une part qui ne correspond pas à la masse de travail qu'il a fournie. Il est donc victime d'une véritable injustice. Ce sentiment de frustration a de sérieuses répercussions sur le volume de la production agricole. Cet exploitant n'entreprend aucune amélioration technique puisqu'il sait que la part qui lui reviendra de l'accroissement de la production est dérisoire au regard de ce que récoltera le propriétaire. Ainsi la grosse propriété constitue un frein à l'accroissement de la production et à la promotion technique et sociale de la masse des fellahs.

Quelle a été l'attitude du gouvernement vis-à-vis de cette domination des paysans par les propriétaires fonciers ? En Tunisie, l'Etat intervient par une législation de protection du tenancier basée sur la fixation d'un taux maximum de la rémunération du propriétaire et par l'action de garantie contre l'éviction arbitraire. L'Etat cherche ainsi à accroître la production par le biais de formules diverses : offices, unités de production agricoles (2). Dans les deux cas, les résultats sont absolument en disproportion avec les moyens mis en oeuvre. Ces expériences recueillent rarement l'enthousiasme populaire, car elles ne tendent pas à opérer une véritable révolution des structures agraires.

La deuxième solution nous semble la plus urgente et la plus conforme aux réalités de notre pays et constitue la seule solution aux problèmes de l'agriculture tunisienne.

---

1) Voir Perspectives n° 1, Décembre 1963.
2) Nous nous proposons d'étudier ces mesures dans le prochain article : La politique agraire tunisienne depuis l'indépendance.

EMPLOI ET STRUCTURE AGRAIRES EN 1971 : L'IMPASSE

Le problème est de savoir si les structures mises en place d'ici 1971, et particulièrement les structures agraires, pourront, d'une part, résorber le chômage actuel et faire face à la pression démographique des années futures, d'autre part. Nous supposerons pour cela que la population active croîtra au même rythme que la population totale et que la proportion des femmes actives se maintiendra à son taux actuel, et que près de 400.000 jeunes arriveront sur le marché du travail d'ici 1971. Théoriquement, le plein emploi serait réalisé d'une façon satisfaisante si l'industrie et les services absorbaient la totalité de la main-d'oeuvre, les chômeurs actuels étant réintégrés dans ce secteur agricole.

Les experts de la F.A.O. (1) ont démontré qu'il serait pratiquement impossible, pour les secteurs non-agricoles, qui utilisent actuellement près de 350.000 personnes, de fournir 400.000 nouveaux emplois d'ici 1971. D'ailleurs, les perspectives décennales, qui notent que le secteur tertiaire est déjà hypertrophié pour l'économie tunisienne, ne prévoient dans ce secteur que la création de près de 60.000 emplois. Les possibilités de création d'emplois dans le secteur industriel demeurent fort limitées, compte tenu du fait que l'investissement qu'exige la création d'un emploi industriel est autrement plus élevé que celui d'un emploi agricole. Il apparaît nettement que c'est vers le secteur agricole qu'il faut se tourner. En tout état de cause, et dans le cadre des structures actuelles, ce secteur ne saurait absorber plus de 200.000 emplois nouveaux au cours de la prochaine décennie.

Ainsi, à défaut d'une véritable révolution dans les structures de l'emploi - et quand bien même l'ensemble des projets dans les perspectives décennales se réaliserait-il - le problème du chômage n'en sera pas pour autant résolu. Les responsables tunisiens attendent-ils de se retrouver face à des centaines de milliers de chômeurs en 1970 pour se convaincre, non seulement du caractère limité des réformes entreprises, mais, fait plus grave, de l'impasse dans laquelle ils engagent le pays ?

C O N C L U S I O N

Les Perspectives décennales, après avoir défini les objectifs que doit réaliser le secteur agricole, concluaient en ces termes :

"La réalisation de ces objectifs fondamentaux de l'agriculture ne peut se faire que par la modernisation de tout le secteur agricole et son intégration dans une économie diversifiée et en plein développement.
Cette modernisation recherchée ne peut être atteinte que par la mise en oeuvre de moyens techniques et corrélativement d'une réforme de structure."

Aujourd'hui, et alors que nous sommes au terme du pré-plan triennal, force est de constater que cette "réforme de structure" n'a point été entreprise.

Que l'on envisage l'aspect régional, les genres de production ou l'aspect humain (emploi, chômage, niveau de vie), notre étude établit clairement que, tant que le problème de l'emploi ne recevra pas une solution adéquate et tant qu'il ne s'agira que de palliatifs et de demi-mesures, il est vain de s'attendre à un essor appréciable de notre agriculture et encore moins à un décollage effectif de notre économie en général.

De ce fait, et aujourd'hui plus que jamais, la nécessité d'une réforme agraire radicale s'impose. Dans cet ordre d'idées, il serait superflu de nous opposer l'expérience des offices de mise en valeur ou celle des unités de production pour nous convaincre que telle est l'option gouvernementale. Notre prochaine étude portera essentiellement sur ces expériences.

La Commission économique
du Groupe d'Etudes et d'Action socialiste

---

1) F.A.O. Rapport sur la Tunisie, 1958.

la cogestion universitaire

Le n° 1 de "Perspectives" a traité de l'évolution de notre Centrale syndicale. Les numéros qui suivront aborderont une série de problèmes qui intéressent au plus haut point l'ensemble des étudiants tunisiens, tels que les problèmes des bourses, des résidences universitaires, tout ce qui a trait à la vie universitaire en général.

Vu l'importance de la cogestion, nous avons estimé nécessaire de lui réserver la première étude.

Il va sans dire qu'un article n'a de valeur que dans la mesure où il incite à l'action concrète.

Inscrite parmi les multiples revendications des étudiants tunisiens depuis quelques années, la cogestion reste indéfinie quant à son contenu et ses modalités. Les responsables de l'UGET, malgré les résolutions des congrès réclamant la cogestion, n'ont pas cherché à lui donner des implications précises, soit par ignorance, soit par complaisance.

Le militant n'en a qu'une idée floue; il se réfère à des exemples étrangers pour approfondir cette notion. Il est donc bien temps de lui soumettre une idée globale de la cogestion pour lui permettre de bien situer le problème et de le poser en termes concrets.

Dans cette perspective, il est urgent de lui dire que la cogestion réforme le statut actuel de l'étudiant, à condition d'obéir, dans son organisation, à des principes et des structures démocratiques.

LA COGESTION REFORME LE STATUT ACTUEL DE L'ETUDIANT ET LE FAIT ACCEDER PROGRESSIVEMENT AUX RESPONSABILITES.

Qu'en est-il du statut actuel ? Il tient l'étudiant dans une irresponsabilité totale. C'est l'Administration qui prend toutes les décisions intéressant les étudiants, en dehors des étudiants, et quand bien même elle accepte la présence d'un de leurs délégués, elle ne l'accepte que dans un cadre minoritaire où sa voix n'a aucune influence, si ce n'est la caution dont l'Administration a besoin pour faire avaliser toutes ses décisions, souvent entachées d'arbitraire. Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passé l'année dernière. L'Administration tunisienne a préparé le statut des boursiers en vase clos et s'est bien gardée de consulter les représentants des étudiants, fut-ce même le Bureau exécutif de l'Union !

Dans ces conditions, force est de constater que l'étudiant est traité comme un mineur. Il est soumis à la tutelle permanente de l'Administration, tutelle en contradiction flagrante avec le rôle qui doit normalement lui revenir, non seulement dans la gestion des affaires universitaires, mais aussi dans la vie politique nationale. D'ailleurs, les autorités officielles, par la voix de leurs porte-parole les plus autorisés, et la Centrale elle-même, autant par l'esprit et la lettre de la charte que par le contenu des résolutions votées à chaque congrès, ne l'incitent-ils pas à se former, théoriquement et pratiquement, en vue d'assumer avec compétence ses responsabilités dans la vie nationale ?

Malheureusement, les déclarations de principe sont une chose et la réalité en est une autre. L'étudiant est tenu à l'écart de toute responsabilité, même dans le domaine universitaire, qui l'intéresse en premier lieu, comme l'octroi des bourses, les problèmes de logement et de gestion de l'Université.

Il est vrai qu'en compensation de cette situation de mineur, il bénéficie de certains avantages matériels servis par le gouvernement, avantages à l'égard desquels il ne dispose d'aucune garantie. A tout moment, le gouvernement peut les lui retirer, avec ou sans motif. Et l'étudiant de se trouver sans recours, ce qui va souvent aux dépens de ses études.

Il est donc plus que légitime qu'il cherche à sortir de cette situation en s'appropriant, au moins dans une phase transitoire, une part de responsabilité dans les affaires universitaires. C'est pourquoi la cogestion recueille son adhésion. Et s'il y adhère, il ne se fait aucune illusion sur sa portée. Il sait bien que la cogestion n'est qu'un moyen qui l'associe aux responsabilités.

Ce faisant, il a peut-être péché par trop de réalisme; il n'empêche que, dans la plupart des pays, les centrales estudiantines la mettent au premier rang de leurs revendications. Bien que son acceptation se heurte à des difficultés d'ordre à la fois politique et structural, des résultats tangibles ont été enregistrés, en France notamment.

En dehors de toute controverse académique sur son caractère réformiste ou révolutionnaire, nous devons retenir de la cogestion le fait qu'elle offre, dans l'immédiat, la possibilité pour l'étudiant de participer à l'élaboration des décisions relatives à la vie universitaire. Elle lui permet en effet d'exercer un contrôle efficace, aussi bien sur les représentants syndicaux que sur les représentants de l'Administration. Ce contrôle s'effectuera à tous les niveaux et sur tous les organes.

La multiplication des organes de gestion et de contrôle a pour effet d'initier un grand nombre d'étudiants à la vie pratique. Ce n'est un secret pour personne que, sur les bancs des facultés, l'étudiant reçoit un enseignement plutôt théorique. Cette carence doit cesser et la cogestion, si elle n'a pas la vertu de l'éliminer totalement, la réduit à des proportions acceptables en développant le sens pratique chez ceux qui ont assumé des responsabilités au sein du service cogéré.

En attendant de compléter sa formation et de renforcer ses moyens d'action, la cogestion élève l'étudiant au statut de semi-responsable. Cependant, tout demeurerait vain si l'on ne réussissait pas à organiser le secteur cogéré autour de principes de nature à assurer à l'étudiant un minimum de pouvoir. Parler ainsi, c'est déjà poser le problème des principes et des structures du service cogéré.

UN SERVICE COGERE ORGANISE AUTOUR DE PRINCIPES DEMOCRATIQUES.

Les principes. On ne saurait trop insister sur ce point. Une cogestion réelle suppose une participation effective de l'étudiant au pouvoir de décision. Ce n'est pas la première fois que l'administration feint d'accepter une revendication tout en s'arrangeant de la vider de sa substance quand elle fixe ses modalités d'application. Pour cette raison, le problème des structures et de la composition des organes nous semble aussi important, sinon plus, que l'acceptation de la revendication.

Partant d'un partage des responsabilités, la cogestion ne sera réelle et effective que dans la mesure où l'on définit une certaine parité dans la composition des organes de gestion. La représentation des étudiants ne doit pas être minoritaire au point de devenir symbolique et sans influence sur la direction des affaires.

La formule tripartite "administration, professeurs, étudiants" nous semble satisfaisante. Tout organe doit comporter, dans des proportions déterminées, les représentants de l'Administration, les représentants des étudiants et les représentants des autorités universitaires. Cette dernière catégorie, bénéficiant de la confiance des uns et des autres, départagera en cas de litige.

L'élection doit être le second principe qui régit cette organisation. Il pourrait paraître évident, mais il ne l'est pas. Une application par degrés superposés altérera son essence. Pour cette raison, il doit être affirmé avec vigueur. Aucun représentant des étudiants, ni des autorités universitaires, ne doit siéger dans un comité s'il n'est issu d'une élection directe. Ainsi, les élus se sentiront responsables devant leurs électeurs, auxquels ils doivent rendre compte de leur gestion d'une façon régulière. Ils seront munis d'un mandat impératif révocable par la base en cas de carence.

Bien sûr, l'Administration sera libre de nommer ses représentants. Mais, pour les deux premières catégories, tout doit passer par l'élection. Toute concession faite sur ce principe ôte à la cogestion son caractère démocratique et la rend utopique. La parité suppose un certain équilibre entre les catégories composant les organes de gestion, équilibre reposant essentiellement sur les quotas et les élections. Le fait de substituer à l'élection un autre mode de recrutement amène nécessairement une rupture d'équilibre, aux dépens des étudiants.

Ces deux principes étant affirmés, il convient de formuler le troisième avant d'aborder le problème des structures et de présenter un programme concret.

La cogestion doit être générale - c'est-à-dire qu'elle doit couvrir à la fois les oeuvres universitaires et l'université. Nous n'ignorons pas que l'opinion la plus répandue est celle qui limite la cogestion aux problèmes de bourses, de gestion de restaurants et de résidences universitaires, quand elle ne la réduit pas aux seuls comités de résidents. Cette vue des choses est très partielle et il faut insister sur le fait que la cogestion doit porter sur les oeuvres universitaires et sur l'université.

Cette perspective risque de se heurter à l'opposition des professeurs, mais elle doit rester la nôtre. Ce n'est pas que nous tenions à froisser les humeurs susceptibles; c'est parce que nous estimons que les étudiants ont à donner à l'université une orientation adéquate aux exigences de leur temps et de leur avenir.

Le domaine sur lequel portera la cogestion englobera des activités diversifiées - bourses, résidences et restaurants universitaires, statuts et programmes de l'université, etc. A chacune de ces activités et à tous les niveaux correspondra un ensemble d'organes dont la composition obéira aux principes de la parité et de l'élection.

D'une façon plus concrète, nous revendiquons :

Pour les oeuvres universitaires

1. BOURSES

Une commission nationale des bourses, où la parité entre étudiants, professeurs et Administration soit véritable et réelle. La part des étudiants doit être au moins égale à celle de l'Administration.

2. LOGEMENT

Dans un premier temps, obtenir la parité dans les conseils d'administration des cités universitaires.

Dans une seconde phase : substituer aux directions actuelles des résidences universitaires des comités directeurs composés selon les principes de l'élection et de la parité.

3. RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

La gestion de ces institutions doit être confiée à des comités mixtes où siègent uniquement les représentants de l'Administration et les représentants des étudiants.

Pour l'Université

1. STATUT

Une commission spéciale, permanente ou non, composée selon la formule tripartite, chargée d'élaborer les statuts de l'Université et de les modifier en cas d'adaptation nécessaire.

2. DIRECTION

Un conseil d'administration de l'Université composé selon les mêmes principes, qui aura à connaître essentiellement de la direction, de l'élaboration des programmes et du recrutement du personnel de l'université.

Au niveau des facultés et des instituts, des organes analogues assureront les tâches qui leur seront assignées.

3. DISCIPLINE

Un Conseil de Discipline de l'Université, de même composition, sera chargé de prononcer des sanctions disciplinaires à l'égard des cadres et des étudiants de l'Université en cas d'infraction.

La véritable cogestion suppose la réalisation totale de ce programme. Il reste maintenant à s'occuper de la coordination des secteurs. Une structuration par activités pourrait laisser surgir certaines contradictions dans les solutions données aux mêmes problèmes. Pour remédier à cette lacune, il faut prévoir des organes coordinateurs.

La diversité des matières n'implique pas nécessairement une séparation étanche entre les secteurs. Il existe toujours des interférences et des problèmes communs.

La création de grands ensembles, groupant, autour du service cogéré, tous les organes d'Etat ou d'étudiants poursuivant des buts parallèles, chargés de définir une politique commune et d'harmoniser les secteurs, ne fait que prévenir les contradictions éventuelles.

L'ensemble de ces structures formerait un grand service public cogéré, ayant son organe propre de direction et indépendant de l'Administration.

*

La réalisation du service cogéré, ainsi que son bon fonctionnement, ne dépendent que du militantisme des étudiants. La cogestion n'est qu'un canal à travers lequel passent leurs revendications et qui les empêche de sombrer dans l'agitation stérile.

De par son organisation, la cogestion donne une pleine efficacité aux efforts collectifs qui tendent à transformer le statut actuel de l'étudiant. Néanmoins, la participation du mouvement syndical doit s'accompagner d'une mise en cause permanente du système que l'on cogère et il ne peut y avoir de contestation réelle que si tous les étudiants se sentent concernés au point de remettre collectivement en cause leur situation d'irresponsables.

La Commission syndicale

***
***
***

pour la véritable reconversion de la forêt du S a h e l

Depuis quelques mois, le Sahel est en effervescence. Les rumeurs les plus contradictoires circulent à propos de la reconversion de la forêt d'oliviers du Sahel. Le Président de la République lui a consacré deux discours, il a même parlé d'un "événement prodigieux". Cependant, il est à remarquer qu'aucun texte officiel n'est venu concrétiser les intentions du gouvernement et préciser les modalités de cette reconversion.

Après une esquisse de l'état actuel de la forêt, nous évoquerons d'abord l'optique gouvernementale, telle qu'elle ressort des discours des responsables ou des articles de presse, pour en montrer, par la suite, les limites et les insuffisances.

Etat actuel de la forêt d'oliviers du Sahel

Précisons tout de suite que ce problème n'intéresse pas l'ensemble du Sahel, ni même l'ensemble du gouvernorat de Sousse. Il se limite essentiellement au "Sahel central", à savoir les délégations de Sousse, M'saken, Moknine, Djemmal et Monastir. Les problèmes qui se posent dans le "Sahel périphérique" (délégations d'Enfida-ville, Mahdia, Ksour Essaf et El-Djem) sont de nature différente.

Dans le Sahel central, la forêt d'oliviers est extrêmement vieille. La proportion des arbres de moins de vingt ans y est de 20%, alors qu'elle est de 36,4% pour la forêt de Sfax et de 48% pour les forêts du gouvernorat de Tunis. Plus du tiers des oliviers du Sahel ont plus d'un siècle d'âge. Or, à partir de quatre-vingts ans, l'olivier devient peu productif. A ce vieillissement s'ajoute une trop forte densité des plantations. Même en tenant compte des conditions naturelles particulières, cette densité reste supérieure au moins de quatre fois à celle des plantations de la région de Sfax. En effet, cette densité, qui est actuellement de cent pieds à l'hectare, devrait être

de vingt-cinq seulement (elle est de dix-huit dans la région de Sfax). Ce vieillissement est aussi aggravé par une mauvaise technique d'exploitation : insuffisance des labours, absence de la m'hacha, non-traitement du chiendent, non-utilisation des engrais et fumures et mauvaise taille.

La convergence et l'accumulation de tous ces facteurs expliquent, pour une bonne part, les faibles rendements des plantations du Sahel, mais la cause profonde de ces mauvaises techniques culturelles et de ces bas rendements réside dans la mauvaise répartition de l'oliveraie.

REALITES FONCIERES DE L'OLIVERAIE DU SAHEL

50.558 agriculteurs (1) occupent 429.816 hectares, qui se répartissent ainsi :

28.300	agriculteurs	possèdent :	de	0	à	5 ha
10.960	-	-	de	5	à	10 ha
7.123	-	-	de	10	à	20 ha
3.561	-	-	de	20	à	50 ha
393	-	-	de	50	à	100 ha
156	-	-	de	100	à	200 ha
65	-	-	de	200	à	1.000 ha

De cette répartition, se dégagent deux constatations :

- Une minorité de gros propriétaires exploitent la majorité des terres : 22% des agriculteurs occupent 66% des terres; la plupart d'entre eux exercent en outre des activités autres qu'agricoles (administration et commerce surtout).

- La masse des agriculteurs (78%) exploite à peine le tiers des oliveraies.

Cette exiguïté est aggravée par un morcellement extrême des exploitations. Il n'est pas rare de voir un paysan posséder quelques hectares répartis en une dizaine de parcelles, souvent fort éloignées les unes des autres. Cela ne va pas sans accroître les frais d'exploitation et engendrer une négligence des possédants pour aboutir enfin à une stagnation, sinon à une baisse de la production.

Dans ces conditions, une réforme, tant des méthodes d'exploitation que des structures foncières, s'impose.

La reconversion

La principale préoccupation des responsables de cette reconversion est la recherche d'une augmentation de la production agricole. Et ceci par la mise sur pied d'une oléiculture moderne exigeant des travaux d'infrastructure préalables : nivellement et destruction des tabias, introduction de nouvelles espèces mieux adaptées au milieu naturel, adoption d'une densité de plantations adéquate, emploi des méthodes de culture rationnelles - labours plus fréquents, utilisation de la "mhacha" et des engrais - et enfin amélioration des techniques de la taille.

1) D'après "l'Action".

La reconversion de la forêt d'oliviers du Sahel : premier maillon de la réforme agraire

La reconversion devrait dépasser l'aspect technique du problème - dont les solutions sont, somme toute, faciles - pour envisager une réforme des structures de la production par la réduction de l'importance des grosses propriétés : l'expropriation totale de tous les propriétaires d'oliviers dont l'agriculture ne constitue pas la principale occupation pourrait constituer une première étape de l'opération.

Pour mener une telle opération avec le maximum de chances de succès, il faudrait lancer une série d'études sur la structure de la propriété et de l'exploitation dans les différentes forêts du Sahel, afin d'en cerner la réalité de la manière la plus précise possible.

Des études sont aussi nécessaires pour savoir si l'on doit s'orienter, dans le Sahel, vers une régénération de la forêt d'oliviers (remplacement des vieux oliviers par de jeunes arbres) ou vers une véritable reconversion qui exige une diversification des espèces arboricoles (introduction de l'amandier et du pêcher surtout) et l'association de l'arboriculture aux autres formes de la production agricole (cultures maraîchères par exemple). De telles études ne manqueraient pas d'éclairer une série de problèmes sur lesquels nous ne possédons que des données imprécises ou partielles (possibilité d'exploitation d'industries agricoles).

Autant nous sommes convaincus de la nécessité d'une reconversion radicale de la forêt d'oliviers du Sahel et de la possibilité technique d'une telle reconversion, autant nous émettons les plus vives réserves quant aux modalités pratiques de l'opération.

Il semble que le gouvernement pencherait vers la formation de sociétés par actions entre les propriétaires; le nombre d'actions de chaque participant serait proportionnel à son apport en nombre d'oliviers. Ces sociétés seraient ensuite chargées d'exécuter l'arrachage des vieux oliviers et la plantation des nouveaux arbres.

Les seuls avantages de cette opération seraient d'ordre technique. Les nouvelles plantations seraient faites d'après des normes scientifiques; le remembrement de la propriété apporterait une solution au problème du parcellement.

Par contre la création de telles sociétés ne résoudra nullement le problème de la disparité entre les grands et les petits propriétaires, on peut même penser que ces disparités s'accentueront, ne serait-ce que par l'accroissement de la productivité.

Pour certains, cette reconversion s'accompagnerait d'une expropriation partielle de certains gros propriétaires, qu'on dédommagerait en espèces pour une partie et en titres d'emprunt obligatoire pour l'autre. Outre le fait que les résultats qu'on peut escompter d'une telle expropriation paraissent plutôt minces, cette procédure risque de grever sensiblement le coût de l'opération.

Enfin, cette opération de reconversion ne devrait être entreprise que lorsque l'ensemble des populations du Sahel sera conscient de sa nécessité et de son urgence. C'est pourquoi il convient, dès à présent, d'instaurer le dialogue avec la masse des fellahs du Sahel, qui doivent être les principaux promoteurs et bénéficiaires de la reconversion. Cette large consultation, que nous jugeons indispensable, ne saurait se confondre avec les "commissions" de "notabilités" et d' "experts", qui se réunissent périodiquement, et dont les préoccupations et les aspirations diffèrent sensiblement de celles des petits fellahs.

L'opération reconversion montre bien les maigres chances de succès d'une planification élaborée dans des bureaux, par des "technocrates". Nous sommes convaincus, pour notre part, que la véritable et unique planification est la planification démocratique, la seule qui réponde aux aspirations et aux volontés des masses populaires, où le rôle de l'expert se limiterait à la structuration, à la coordination et à la concrétisation de ces volontés.

Perspectives

documents

de la bourgeoisie nationale

Nous le disons dans notre éditorial : notre action devra nécessairement nous amener à nous définir en fonction des idéologies et des forces politiques existantes au Maghreb et, plus particulièrement, dans notre pays.

Pour cela, notre option socialiste étant une chose acquise, il nous faudra d'abord "essayer de pénétrer véritablement le mode de production dominant, en comprendre la nature et le mécanisme", afin de déboucher sur une analyse juste et clairvoyante des différenciations sociales existantes dans notre pays.

Telle est la seule méthode qui pourra nous permettre d'apprécier correctement les perspectives d'évolution et de formuler ainsi "une stratégie juste, qui aille dans le sens de l'Histoire". A défaut de cette analyse, on ne peut s'empêcher d'émettre des jugements hâtifs sur la nature de tel ou tel régime politique, jugements souvent fondés sur les déclarations d'intention des dirigeants ou sur l'orientation de leur politique extérieure. Ceci est incontestablement insuffisant...

C'est pourquoi nous avons jugé utile de soumettre à la réflexion de nos camarades, dans un premier temps, différents documents sur cette donnée particulièrement importante dans l'analyse des différenciations sociales au sein des pays anciennement colonisés : la bourgeoisie nationale.

Il demeure bien entendu qu'entre les écrits et les actes, le décalage se fait souvent sentir. Fanon mis à part - n'a-t-on pas dit qu'il est mort trop tôt ? - il nous semble donc nécessaire de recommander à nos lecteurs de se référer aux activités politiques des organisations dont nous exposons ici les points de vue sur la bourgeoisie nationale.

FRANTZ FANON[1] : la critique radicale

Incapacité de la bourgeoisie nationale à résoudre les problèmes économiques

"La bourgeoisie nationale prend la place de l'ancien peuplement européen : médecins, avocats, commerçants, représentants, agents généraux, transitaires. Elle estime, pour la dignité du pays et sa propre sauvegarde, devoir occuper tous ces postes. Dorénavant, elle va exiger que les grandes compagnies étrangères passent par elle, soit qu'elles aient l'intention d'y pénétrer. La bourgeoisie nationale se découvre la mission historique de servir d'intermédiaire. Comme on le voit, il ne s'agit pas d'une vocation à transformer la nation, mais prosaïquement à servir de courroie de transmission à un capitalisme acculé au camouflage et qui se pare aujourd'hui du masque néo-colonialiste. La bourgeoisie nationale va se complaire sans complexes et en toute dignité, dans le rôle d'agent d'affaires de la bourgeoisie occidentale. Ce rôle lucratif, cette fonction de gagne-petit, cette étroitesse de vues, cette absence d'ambition symbolisent l'incapacité de la bourgeoisie nationale à remplir son rôle historique de bourgeoisie. L'esprit dynamique et pionnier, l'aspect inventeur et découvreur de mondes que l'on trouve chez toute bourgeoisie nationale est ici lamentablement absent..."

"... Le comportement des propriétaires fonciers nationaux s'identifie pratiquement à celui de la bourgeoisie des villes. Les gros agriculteurs ont, dès la proclamation de l'indépendance, exigé la nationalisation des exploitations agricoles. A l'aide de multiples combines, ils arrivent à faire main-basse sur les fermes possédées autrefois par les colons, renforçant ainsi leur emprise sur la région. Mais ils n'essaient pas de renouveler l'agriculture, de l'intensifier ou de l'intégrer dans une économie réellement nationale.

En fait, les propriétaires fonciers exigeraient des pouvoirs publics qu'ils centuplent à leur profit les facilités et les passe-droits dont bénéficiaient autrefois les colons étrangers. L'exploitation des ouvriers agricoles sera renforcée et légitimée. Manipulant deux ou trois slogans, ces nouveaux colons vont exiger des ouvriers agricoles un travail énorme, au nom bien sûr de l'effort national...

Dans ces régions, les initiatives sont le fait du gouvernement. C'est le gouvernement qui les arrête, qui les encourage, qui les finance. La bourgeoisie refuse de prendre le moindre risque. Elle est rebelle au pari, à l'aventure. Elle n'entend pas travailler sur du sable. Elle exige du solide, du rapide. Les bénéfices qu'elle empoche, énormes compte tenu du revenu national, ne sont pas réinvestis. Une épargne de bas de laine domine la psychologie de ces propriétaires fonciers. Quelquefois, surtout, dans les années qui suivent l'Indépendance, la bourgeoisie n'hésite pas à confier à des banques étrangères les bénéfices qu'elle tire du sol national. Par contre, des sommes importantes sont utilisées en dépenses d'apparat, en voitures, en villas, toutes choses bien décrites par les économistes comme caractéristiques de la bourgeoisie sous-développée..."

* * *

1) Fanon réserve dans son livre : "Les damnés de la terre" une grande partie à l'étude de la bourgeoisie nationale. Nous y avons puisé les extraits qui expriment le mieux la pensée de l'auteur. Pour la clarté de l'exposé, nous nous sommes permis de donner une armature aux extraits en question. (N. D. L. R.)

Son incapacité à résoudre le problème institutionnel :

Parti unique et homme du destin

"Economiquement impuissante, ne pouvant mettre à jour des solutions sociales cohérentes, fondées sur le principe de sa domination en tant que classe, la bourgeoisie choisit la solution qui lui semble la plus facile, celle du Parti unique. Elle ne possède pas encore cette bonne conscience et cette tranquillité que seules la puissance économique et la prise en main du système étatique pourraient lui conférer. Elle ne crée par un Etat qui rassure le citoyen mais qui l'inquiète.

L'Etat qui, par sa robustesse et en même temps sa discrétion, devrait donner confiance, désarmer, endormir, s'impose au contraire spectaculairement, s'exhibe, bouscule, brutalise, signifiant ainsi au citoyen qu'il est en danger permanent. Le Parti unique est la forme moderne de la dictature bourgeoise sans masque, sans fard, sans scrupule, cynique...

"Dans les pays sous-développés, le leader représente la puissance morale à l'abri de laquelle la bourgeoisie, maigre et démunie de la jeune nation décide de s'enrichir.

Le peuple qui, des années durant, l'a vu ou entendu parler, qui de loin, dans une sorte de rêve a suivi les démêlés du leader avec la puissance coloniale, spontanément fait confiance à ce patriote. Avant l'Indépendance, le leader incarnait en général les aspirations du peuple : indépendance, libertés politiques, dignité nationale. Mais, au lendemain de l'Indépendance, loin d'incarner concrètement les besoins du peuple, loin de se faire le promoteur de la dignité réelle du peuple, celle qui passe par le pain, la terre et la remise du pays entre les mains sacrées du peuple, le leador va révéler sa fonction intime : être le président général de la société de profiteurs impatients de jouir, que constitue la bourgeoisie nationale.

En dépit de sa fréquente honnêteté et malgré ses déclarations sincères, le leader est objectivement le défenseur acharné des intérêts aujourd'hui conjugués de la bourgeoisie nationale et des ex-compagnies coloniales. Son honnêteté, qui est une pure disposition de l'âme, s'effrite d'ailleurs progressivement. Le contact avec les masses est tellement irréel que le leader en arrive à se convaincre qu'on en veut à son autorité et qu'on met en doute les services rendus à la patrie. Le leader juge durement l'ingratitude des masses et se range chaque jour un peu plus résolument dans le camp des exploiteurs. Il se transforme alors en connaissance de cause, en complice de la jeune bourgeoisie qui s'ébroue dans la corruption et la jouissance..."

*

Elle n'a donc pas de raison d'être

"La question théorique que l'on pose depuis une cinquantaine d'années, quand on aborde l'histoire des pays sous-développés, à savoir: la phase bourgeoise peut-elle ou non être sautée? doit être résolue sur le plan de l'action révolutionnaire et non par un raisonnement. La phase bourgeoise dans les pays sous-développés ne se justifierait que dans la mesure où la bourgeoisie nationale serait suffisamment puissante, économiquement et techniquement, pour édifier une société bourgeoise, créer les conditions de développement d'un prolétariat important, industrialiser l'agriculture, rendre possible enfin une authentique culture nationale.

Une bourgeoisie telle qu'elle s'est développée en Europe, a pu, tout en renforçant sa propre puissance, élaborer une idéologie. Cette bourgeoisie dynamique, instruite, laïque, a réussi pleinement son entreprise d'accumulation du capital et a donné à la nation un minimum de prospérité.

Or, la bourgeoisie nationale dans les pays sous-développés est dès le début orientée vers des activités de type intermédiaire. La base de son pouvoir réside dans son sens du commerce et du petit négoce, dans son aptitude à rafler des commissions. Ce n'est pas son argent qui travaille mais son sens des affaires. Elle n'investit pas, elle ne peut pas réaliser cette accumulation du capital qui est nécessaire à l'éclosion et à l'épanouissement d'une bourgeoisie authentique. A cette cadence, il lui faudrait des siècles pour mettre un embryon d'industrialisation."

Elle doit être éliminée en tant que classe

"La lutte contre la bourgeoisie des pays sous-développés est loin d'être une position théorique. Il ne s'agit pas de déchiffrer la condamnation portée contre elle par le jugement de l'Histoire. Il ne faut pas combattre la bourgeoisie nationale dans les pays sous-développés parce qu'elle risque de freiner le développement global et harmonieux de la nation. Il faut s'opposer à elle parce qu'à la lettre, elle ne sert à rien...

Quand cette caste se sera anéantie, dévorée par ses propres contradictions, on s'apercevra qu'il ne s'est rien passé depuis l'Indépendance, qu'il faut tout reprendre, qu'il faut repartir à zéro.

La reconversion ne sera pas opérée au niveau des structures mises en place par la bourgeoisie au cours de son règne, cette caste n'ayant fait autre chose que de prendre sans changement l'héritage de l'économie, de la pensée et des institutions coloniales.

Que faire ?

"Les quelques remarques que nous avons pu faire sur la bourgeoisie nationale nous conduisent à une conclusion qui ne devrait pas étonner. Dans les pays sous-développés, la bourgeoisie ne doit pas trouver de conditions à son existence et à son épanouissement. Autrement dit, l'effort conjugué des masses encadrées dans un parti et des intellectuels hautement conscients et armés de principes révolutionnaires, doit barrer la route à cette bourgeoisie inutile et nocive.

LE PARTI COMMUNISTE TUNISIEN

Face à cette attitude, le Parti communiste tunisien, dans sa résolution du VIIe Congrès parle de l'existence en Tunisie d'une classe bourgeoise qui se consolide et qui s'affirme. Elle a toutes les caractéristiques d'une classe bourgeoise qui agit en tant que telle, soit dans sa politique extérieure, soit dans la consolidation de son pouvoir économique, soit dans ses rapports avec les autres classes, Il en parle en ces termes :

"La politique contradictoire suivie par le gouvernement tunisien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et qui procède de ce que l'on appelle le "bourguibisme", recouvre, en réalité, des positions de classe. Ce sont les positions d'une bourgeoisie nationale tunisienne qui a ses caractéristiques particulières en plus de celles qu'elle partage avec les bourgeoisies nationales des autres pays nouvellement indépendants.
Comme on le sait, l'indépendance a été le résultat d'une lutte nationale à laquelle prit part l'ensemble du peuple, sans distinction de classes sociales. Ouvriers, paysans, jeunes, ont supporté le poids de cette lutte et ont consenti les plus grands sacrifices. Il y eut un front national de fait, opposé à l'impérialisme, et englobant ouvriers et paysans, propriétaires et commerçants, jeunes intellectuels et bourgeois patriotes.

La bourgeoisie nationale et son rôle

La bourgeoisie nationale, représentée par le Parti Néo-Destour, a pu, du fait qu'elle luttait contre l'impérialisme, entraîner derrière elle toutes les forces patriotiques sans distinction de classes et jouer le rôle dirigeant dans le mouvement national. C'est ce qui lui valut d'acquérir de l'autorité et de se présenter comme l'unique candidat au pouvoir lorsque le mouvement populaire s'accrut et renforça sa lutte, lorsque, dans des conditions nationales et internationales favorables, ce mouvement devint assez puissant pour renverser le régime de protectorat et détruire le pouvoir colonialiste. Une fois l'indépendance acquise, la bourgeoisie nationale parvint, avec l'appui des masses populaires, à liquider le pouvoir semi-féodal des beys et à concrétiser la souveraineté tunisienne dans le cadre d'un régime républicain.

Mais, une fois arrivée au pouvoir, la bourgeoisie nationale ne tarda pas à mettre en avant ses intérêts égoïstes de classe. L'aspect négatif de son rôle double prit peu à peu un caractère dominant. Ce rôle double de la bourgeoisie tunisienne est un fait dicté par la réalité sociale du pays, par les caractéristiques de cette bourgeoisie elle-même, par la place qu'elle occupe dans la société tunisienne.

C'est une classe sociale qui s'est hissée au pouvoir alors qu'elle n'avait pas d'assises économiques valables. Le régime colonial l'avait confinée dans des secteurs économiques limités. Sa part dans les entreprises existantes était, à l'époque, très minime. Sur les 290 entreprises de plus de cinquante ouvriers, dénombrées en 1955, 33 seulement appartenaient à des Tunisiens. La bourgeoisie nationale investissait surtout dans l'agriculture, le commerce et les spéculations immobilières.

Une fois au pouvoir, elle chercha à se donner la base économique qui lui faisait défaut, mais elle s'engagea dans une toute autre voie que celle de la lutte pour une véritable indépendance économique.

La tendance au compromis avec le néo-colonialisme

Une lutte conséquente pour l'indépendance économique et le développement de l'économie tunisienne aurait nécessité, pour la bourgeoisie tunisienne, de faire appel au concours actif des masses populaires et de s'appuyer résolument sur les forces antiimpérialistes dans le monde.

Son idéologie de classe qui s'exprime dans le "bourguibisme", l'empêche de s'orienter en ce sens et de s'engager sur le chemin du neutralisme positif que d'autres bourgeoisies nationales empruntèrent à la suite de l'aggravation de leurs contradictions avec l'impérialisme. Au contraire, elle croit pouvoir tirer profit indirectement de la nouvelle disposition des forces internationales, régler ses problèmes avec l'impérialisme, tout en restant en dehors du courant neutraliste et en s'opposant même à ce courant. Conscients de l'intérêt politique que les néo-colonialistes pouvaient trouver à cette orientation, ses dirigeants en ont conçu l'illusion que la Tunisie pouvait compter sur l'aide américaine, sur l'aide des capitalistes ouest-allemands ou autres. Certaines couches de la bourgeoisie nationale voient dans une telle aide la possibilité de développer leurs propres affaires. D'autres manifestent même des dispositions à jouer le rôle d'intermédiaires (compradores), se contentant des miettes que leur procureraient les relations avec tel ou tel groupe de capitalistes étrangers.

Au fur et à mesure que sont réglés les problèmes intéressant l'indépendance politique, une telle tendance pourrait s'étendre même aux capitalistes français qui détiennent encore d'importantes richesses du pays.

La politique extérieure pro-occidentale, conçue à l'initiative du Président Bourguiba, constitue, à son tour, un frein aux changements d'orientation que nécessite l'expérience, comme ce fut le cas après la tragédie de Bizerte. Elle empêche, en définitive, notre pays d'utiliser pleinement toutes les possibilités nouvelles qu'offre la situation mondiale pour un développement économique réel.

C'est ainsi que pour des raisons économiques (bourgeoisie essentiellement commerçante et agrarienne) et idéologiques, la tendance dominante manifestée par la bourgeoisie nationale au pouvoir a été et reste de composer avec le néo-colonialisme.

Bourgeoisie nationale et développement économique

Certes, dès les premières années de l'Indépendance, le gouvernement issu de la bourgeoisie nationale écarta ou limita, dans leur développement, les anciens éléments bourgeois qui avaient prospéré à l'ombre du régime colonial et s'étaient plus ou moins compromis avec ce régime, même si certains d'entre eux s'étaient mis à jouer double jeu au cours des dernières luttes populaires. D'autre part, des entreprises autrefois gérées par des sociétés capitalistes françaises, comme les chemins de fer, les tramways, les services concédés (l'électricité, l'eau, la gaz), la Compagnie des Phosphates de Sfax-Gafsa, furent transformées en entreprises d'Etat ou en entreprises mixtes.

Mais, concevant le développement économique dans les limites de son avidité à s'enrichir au plus vite, la bourgeoisie nationale opta d'abord pour le libéralisme économique fondé sur le respect sacro-saint de la propriété et de l'entreprise privée.

Dans le cadre de cette option, la "tunisification" n'a eu pour effet que de permettre à certains éléments entreprenants de se substituer à des capitalistes étrangers dans certaines branches de l'économie. Ainsi, des Tunisiens riches rachetèrent des terres de colons français. De plus, des terres rachetées aux colons français pour le compte du domaine de l'Etat ont été louées, en partie, à des particuliers. La bourgeoisie nationale,bourgeoisie moyenne au départ, se développa; de nouvelles couches de privilégiés naquirent et rejoignirent celles qui étaient déjà en ligne et qui consolidèrent leurs positions à la faveur de l'Indépendance.

Cependant la bourgeoisie nationale n'a pas imprimé à l'économie du pays un développement nouveau. Elle a continué à se développer essentiellement comme bourgeoisie agrarienne et commerçante. Les anciens propriétaires terriens agrandirent leurs exploitations, d'autres acquirent des terres et devinrent des exploitants capitalistes dans l'agriculture. La plupart des capitalistes nationaux se lancèrent vers les spéculations immobilières et les affaires commerciales qui absorbèrent, selon un rapport de la Banque Centrale, 80% des investissements en 1959. Ceux qui se sont orientés vers l'industrie se cantonnent dans des branches mineures, comme par exemple les industries alimentaires, la chaussure ou quelques ateliers de tissage.

L'option pour le libéralisme économique a sans doute permis à certains éléments de s'enrichir et de grossir le volume de leurs affaires. Mais elle n'a pas pour autant donné à l'ensemble de la bourgeoisie nationale une base économique sérieuse. Elle n'a pas, à plus forte raison, apporté de solution valable aux problèmes posés par le développement économique du pays. Son échec devint patent; la pression des événements et celle des masses imposèrent la recherche d'une autre voie.

Dès 1961, le gouvernement tunisien, comme les gouvernements d'autres pays nouvellement indépendants, finit par opter pour une économie planifiée. Cette nouvelle option constitue en elle-même un progrès.

Le plan proposé trace des objectifs qui sont généralement bons. Il laisse prévoir, en particulier, le développement d'un secteur industriel d'Etat et promet l'élévation de la moyenne des revenus les plus bas. Mais il ne s'appuie pas sur une réforme profonde des structures existantes; c'est ainsi qu'il rejette la réforme agraire et la nationalisation du commerce extérieure et de gros. De ce fait, ses objectifs deviennent illusoires. Ce plan reflète une tendance réformiste qui existait déjà chez certains éléments petits-bourgeois et qui, sous la pression des événements et par suite de l'échec de la politique libéraliste, a gagné du terrain jusqu'à devenir la doctrine officielle du Néo-Destour. Comme tous les réformistes, les tenants de cette tendance s'efforcent de présenter leur planification comme une planification socialiste, pour semer des illusions parmi les masses populaires. Ils voudraient cacher que leur plan, malgré tout ce qu'il comporte comme progrès par rapport à la politique libéraliste,constitue essentiellement une nouvelle tentative pour mettre de l'ordre dans les affaires économiques, en vue de donner une base économique à long terme à la bourgeoisie nationale en tant que classe et de consolider son ascendant politique, en utilisant au mieux l'appareil de l'Etat.

Si ce plan rencontre une opposition parmi certains éléments de la bourgeoisie nationale elle-même, c'est que ceux qui ont goûté aux profits faciles de la libre entreprise ne veulent même pas entendre parler de plan. Ils voudraient continuer à faire de bonnes petites affaires à la mesure de leurs intérêts immédiats, au risque de compromettre les intérêts fondamentaux de la bourgeoisie nationale en tant que classe.

**
**
**

Conclusion

De cet aspect négatif de la bourgeoisie nationale, quelle attitude adopter ? Le Parti communiste tunisien définit sa ligne de conduite envers la bourgeoisie tunisienne :

Limites de la bourgeoisie nationale

De l'analyse de la bourgeoisie nationale, on peut retenir les conclusions suivantes :

1) L'aspect négatif du rôle de la bourgeoisie nationale est devenu dominant, dans ses positions et ses actes, depuis qu'elle a pris en main le pouvoir et qu'elle s'est employée à mettre en avant ses intérêts égoïstes de classe, tout en s'efforçant de faire croire aux masses populaires que ce sont là les intérêts de toute la nation;

2) Cependant, l'aspect positif de son rôle, même s'il s'amenuise, n'est pas terminé tant que des contradictions l'opposent à l'impérialisme et que ses intérêts la conduisent à entrer en conflit avec l'impérialisme dans tel ou tel domaine, politique ou économique;

3) Le problème posé aujourd'hui n'est pas celui de la liquidation de la bourgeoisie nationale en tant que classe, mais celui de faire cesser le monopole politique qu'elle s'est assurée dans la direction de toutes les affaires, par l'intermédiaire de son parti, le Néo-Destour.

Jusqu'ici, la bourgeoisie nationale s'est imposée comme dirigeant exclusif de l'ensemble du mouvement national. Mais depuis qu'elle est au pouvoir, elle donne de plus en plus la mesure de ses limites et de ses faiblesses. Son rôle est limité par les limites mêmes de ses intérêts égoïstes de classe et son idéologie de classe.

L'expérience a montré que cette direction exclusive nuit aux intérêts du peuple et au progrès du pays. Elle freine le développement du mouvement populaire et l'empêche d'aller jusqu'au bout de la révolution nationale et démocratique.

L'expérience a montré également que la solution des problèmes posés nécessite l'intervention d'autres forces nationales et leur participation effective aux affaires de la nation. Elle exige, en particulier, que la classe ouvrière et la paysannerie pauvre renforcent leur organisation indépendante et jouent un rôle plus actif dans la vie politique du pays.

--- HABIB BOURGUIBA ---

Faute d'idéologie avouée, le Néo-Destour ne peut être représenté ici par un texte officiel. Néanmoins, les discours du Président Bourguiba y faisait autorité. Nous en extrayons les passages très révélateurs qui suivent. La bourgeoisie y est défendue avec acharnement; elle y apparaît même comme le pilier du "socialisme destourien".

Pourquoi une doctrine figée ?

"La critique m'a été souvent faite de manquer de doctrine. Je ne suis pas l'homme des doctrines et n'éprouve nullement le besoin d'en avoir une. Pourquoi une doctrine figée et intangible qui prétend enfermer une réalité mouvante et rebelle aux systèmes ? Je préfère confronter mon action et mes idées avec une réalité, m'y adapter sans heurt ni rupture..."

Le capital est la conséquence d'une privation

"Certaines idéologies prétendent que le capital est le produit d'un vol; en considérant la chose de façon plus réaliste, je pense qu'il est plutôt la conséquence d'une privation; un homme se prive pour accumuler de l'argent et constitue ainsi un peu de capital. Faire croire aux masses que les capitalistes sont tous des exploiteurs malhonnêtes conduirait à semer la haine et le désordre. C'est un fait que l'ouvrier ne peut produire sans le secours du capital. Certains régimes connus de tous ont supprimé le capital et dépossédé les capitalistes. Le résultat a d'abord été une anarchie effroyable et, ce qui est grave encore, une diminution de la production. Pour essayer de remédier à cette diminution, les ouvriers ont été soumis à des disciplines inhumaines."

La propriété privée doit se soumettre aux exigences de l'intérêt général

"Le gouvernement tunisien cherche à augmenter la production ? Je pense que le régime de la propriété privée favorise un tel effort tout en évitant le recours à la contrainte et à l'atteinte à la dignité humaine. Je précise, en outre, qu'il est naturel que le régime de la propriété privée soit soumis aux exigences de l'intérêt général.

Ce régime n'empêchera nullement le gouvernement de combattre les injustices sociales et de rechercher une répartition plus équitable des richesses nationales. Il faut, pour assumer cette tâche, un gouvernement fort soutenu par le peuple tout entier. Nous demandons que chaque réalisation sociale soit suivie par une augmentation de la production.

L'ouvrier doit être conscient de ses devoirs comme il est conscient de ses droits.

(septembre 1956)

L'antagonisme des classes générateur de haine et de conflits

"Le gouvernement a fait de la classe ouvrière un élément inséparable de la nation depuis qu'il a étouffé toute tendance à l'antagonisme des classes, générateur de conflits, de haine et d'envie, dont je ne me suis pas lassé de dénoncer le danger. Nous pouvons nous féliciter de l'harmonie qui règne, du sentiment de solidarité qui partout dans le cadre de la cellule économique, au champ comme à l'usine, rapproche employeurs et employés, patrons, ouvriers et cadres techniques. Tous se sentent solidaires. Du dévouement de tous dépend la prospérité de l'entreprise, condition nécessaire à la prospérité du pays et au succès de la bataille de la rénovation nationale.

Ce climat de solidarité et d'harmonie n'a pas manqué de frapper les journalistes et les observateurs politiques venus en Tunisie. Dans d'autres pays, on assiste à des conflits incessants et à des abus dans un climat social empoisonné. Les possédants ont peur pour leurs biens. La Tunisie a connu à un moment donné une situation analogue, née des propagandes que je n'ai pas cessé de combattre. Parce que nous avons su nous y opposer, il s'est développé cet esprit de solidarité qui ne laisse aucune place à la rancune ou à l'envie...

... L'initiative des syndicats dans ce domaine est d'une portée considérable. Je sais que certains éléments destructifs leur reprochent de ne plus faire de grèves négatives dans le genre qui, il y a quelque temps, avait acculé à la faillite les chalutiers de Sousse. De tels éléments sont en voie de disparition..."

(janvier 1959)

Nous sommes une seule et même famille...

"Nous avons vu se développer des propagandes où les idées marxistes et anarchistes étaient à l'honneur. Il était question de "structures" à détruire et de théories à

appliquer. On condescendait à convenir que le Parti n'avait pas démérité, mais que son rôle était fini, qu'il devait passer la main. On ne parlait que de classe ouvrière qui seule avait été l'avant-garde, le bataillon de choc qui a mis à bas le protectorat. Le propriétaire, le patron, voilà l'ennemi.

On en vint aux sabotages, aux grèves et aux humiliations des propriétaires et des patrons. Les gens étaient excédés et n'osaient plus entreprendre de tâche constructive. La peur s'installait. L'opinion inquiète appréhendait le pire.

Le péril était grand. Il a été conjuré. Mais la lutte n'est pas encore terminée, c'est par la persuasion que nous avons pu dominer la situation. Nous avons pu faire valoir que l'intérêt réel de la classe ouvrière s'oppose parfois à son intérêt immédiat, matérialisé par exemple, par une augmentation de salaire qui décourage l'entrepreneur et parfois ruine l'entreprise.

Nous ne pouvons réussir à élever le standing général que dans le cadre de la solidarité nationale. Nous sommes une seule et même famille. La réussite d'un individu est fonction de la réussite de tous. Elever le niveau du plus faible ne doit pas nécessairement se traduire par une baisse de celui du riche. Il faut, au contraire, que le niveau du faible progresse pour atteindre celui du riche."

(mars 1959)

Un cri d'alarme

"... Aujourd'hui encore, je prends la responsabilité de ce à quoi je vous convie. Dans cinq ou dix ans, nous en jugerons d'après les résultats. La question est importante.

Celui qui dispose de quelque fortune ne peut pas en jouir souverainement pendant qu'autour de lui une foule innombrable souffre de la faim et de la misère. Cette foule pourrait un jour se retourner contre vous, vous avez sous vos yeux l'exemple de maints peuples qui ont fait l'expérience de pareilles convulsions. Leur tort est de n'avoir pas prévu l'événement à temps, c'est-à-dire avant d'être assaillis par cette marée d'hommes qui, de plus en plus, prennent conscience de leur misère. Un jour, ils se déchaîneront pour assouvir leur haine et leur désir de vengeance, travaillés qu'ils seront par les idéologies démagogiques..."

Les possédants au service de la collectivité : l'Etat, suprême arbitre

"... La caractéristique du socialisme destourien est qu'il ne se propose pas d'humilier les possédants, d'exercer sur eux des représailles, de leur arracher leurs biens, mais d'en faire des éléments productifs au service de la collectivité. De la sorte, et une fois les revenus équitablement distribués, les possédants acquerront l'assurance qu'il ne sera pas touché à leurs biens et les déshérités la garantie qu'ils auront leur part, judicieusement prélevée et équitablement distribuée par les soins de l'Etat qui demeure le suprême arbitre...

... Pendant trente ans j'ai combattu le colonialisme en pensant qu'il suffisait de le mettre à bas et de substituer des Tunisiens aux Français pour que tous les problèmes soient résolus. Je croyais que nos ressources nationales, qui enrichissaient les étrangers, subviendraient amplement aux besoins des Tunisiens."

Hélas, il a fallu déchanter !...

... Il nous a donc fallu réviser nos conceptions relatives à la gestion de nos richesses et l'établir sur des bases rationnelles. J'étais loin d'imaginer que j'aurais un jour à imprimer une nouvelle orientation à notre économie. Cela n'a pas été sans peine. Cet effort, je vous demande de le faire à votre tour.

Ceux qui détiennent des fonds importants, qu'ils réservent pour leur vieillesse, ont intérêt à en faire un instrument de production, à les investir pour les faire fructifier et accroître le revenu national.

... L'Etat ne tient pas à se substituer aux particuliers et ne fait pas de cette substitution une question de principe dans la mesure où les particuliers sont à la hauteur de leur tâche et où ils coopèrent avec lui pour accomplir au mieux leur fonction sociale."

(décembre 1963)

L'UNION NATIONALE DES FORCES POPULAIRES*

"C'est un fait qu'en donnant aux masses populaires, pour doctrine, des hommes et, pour programme et plan d'action, de simples états d'âme, la bourgeoisie marocaine a choisi historiquement de dévier le courant révolutionnaire des masses, d'escamoter leur volonté et de désamorcer leur élan libérateur.

On connaît la suite des événements...

Dans l'absolu, le potentiel émotionnel est généralement plus facile à obtenir et plus immédiat à utiliser dans un pays sous-développé, que l'abstraction raisonnée des mots d'ordre conséquents. Mais le sentimentalisme n'a jamais remplacé un programme, et encore moins un programme de gouvernement à l'usage d'un parti politique qui, à la faveur de circonstances exceptionnelles, se réclame des masses, monte au pouvoir au nom des masses, et qui se devait normalement d'être le guide d'un pays aux prises avec les innombrables et gigantesques difficultés d'options nées de l'indépendance reconquise." (Introduction du Rapport d'orientation)

La bourgeoisie nationale

On estime à 1/20e de la population le nombre de bourgeois au Maroc. Mais que ce chiffre soit un peu supérieur ou un peu inférieur à la réalité, cela ne pourrait avoir d'importance, car l'importance de la bourgeoisie nationale est d'ordre plutôt qualificatif. Le sous-prolétariat des villes - artisans, en ruine, campagnards émigrés - constitue une classe nombreuse et littéralement écrasée par le fait colonial. Son effectif augmente constamment, sans que puisse augmenter pour autant celui de la bourgeoisie nationale.

Contrairement à la bourgeoisie africaine, artificiellement créée ces derniers temps par le colonialisme européen, la bourgeoisie marocaine, tout comme celle des différents pays du Maghreb, a des traditions millénaires plusieurs fois altérées par des apports extérieurs.

Sur le plan quantitatif, l'importance numérique ne doit pas nous tromper. La bourgeoisie nationale, en effet, constitue du point de vue des richesses individuelles, une pyramide dont le sommet ne dépasse guère quelques dizaines. Ce n'est pas un abus, c'est une morale. Même notre système national de rémunération est basé sur cette logique, puisqu'il varie entre un salaire mensuel de 10.000 francs et un traitement individuel qui dépasse un million par mois, sans compter les facilités et avantages. Le capital étranger, à orientation coloniale, procède également du même principe par rapport à la bourgeoisie nationale.

Cette dernière, traditionnellement partagée entre ses spéculations foncières et ses activités mercantiles, prend, depuis l'Indépendance un nouveau départ en vue de s'assurer, dans toute la mesure du possible, des positions personnelles plus avantageuses au sein des rouages économiques du pays, mais avec l'appui et suivant les directives des intérêts étrangers dominants.

L'hostilité violente, mais généralement sincère, d'une grande partie de la bourgeoisie marocaine au principe de décrochage du

* Extraits du "Rapport d'orientation" présenté au dernier Congrès de l'UNFP-Maroc.

franc marocain d'avec le franc français, en 1959, l'attitude favorable, aujourd'hui, de cette même bourgeoisie à l'égard de l'adhésion du Maroc au Marché Commun européen, sont l'expression objective d'un certain nombre d'impératifs économiques, et l'indice d'une solidarité d'intérêts mais dans le cadre d'une économie nationale qui demeure très profondément marquée et dominée par le fait colonial.

De son côté, la bourgeoisie terrienne, évaluée à deux mille exploitants, contrôle à présent, selon les techniques modernes de culture, 400.000 hectares environ. Elle nourrit l'espoir de pouvoir supplanter, un jour très proche, la colonisation européenne. Elle s'oppose d'ores et déjà à l'idée d'une réelle réforme agraire qui parte d'une révision générale des structures, des modes de production et de rapports humains. Elle se montre hostile à toute politique qui accorderait aux travailleurs agricoles de modestes avantages sociaux conformément à la législation en vigueur.

Quoi qu'il en soit, la grande bourgeoisie marocaine est condamnée à jouer, au sein de l'économie coloniale implantée au Maroc, un rôle d'auxiliaire au service des monopoles étrangers. Une telle situation est grave de conséquences. Ce n'est pas un simple hasard que la présidence du Comité des agrumes et primeurs de la zone franc ait échu précisément à un représentant de la bourgeoisie agraire marocaine, dont la quote-part dans la production ne le destinait nullement à cet honneur, mais il ne serait pas étonnant, les choses étant ce qu'elles sont, que la bourgeoisie nationale au Maroc se détachât définitivement des masses populaires de plus en plus prolétarisées et ignorât, ou méprisât, leurs aspirations à une vie meilleure. C'est la voie déjà tracée par les républiques latino-américaines, par les bourgeois de Tchang Kaï-chek, de Sygman Rhee, de Diem ou de Noury Saïd.

Si les structures du Maroc, profondément dominées par le fait colonial, bloquent les voies de l'évolution et du progrès de la société marocaine, la bourgeoisie, elle, peut finir par se faire admettre dans le secteur européen de prospérité, mais le peuple marocain, dans sa majorité, s'enfoncerait encore dans la dégradation et la misère.

Il est à noter qu'au moment où l'oligarchie financière coloniale jette l'appât à la bourgeoisie marocaine pour l'attirer aux abords de son festin, elle lui lance en même temps comme un défi que, pour la suppression totale de la misère au Maroc, il faut que le Maroc investisse mille milliards de francs chaque année, pendant une période de cinq ans. Car, dit-elle, les normes modernes de nôtre technologie sont telles que la création d'un seul emploi nécessite un investissement net d'au moins deux millions de francs.

Cela donne à la bourgeoisie marocaine froid au dos. Mais, au risque de se faire passer pour des agents locaux du néo-colonialisme, elle ne refuse pas pour autant le paradis cellulaire.

Par contre, si de temps en temps des Européens, à la faveur du régime colonial, faisaient preuve d'un certain esprit pionnier, une partie de la bourgeoisie marocaine, dans l'état actuel des choses, fait plutôt preuve d'un esprit jouisseur, mercantiliste et raide.

Après avoir passé en revue les forces sociales en présence au Maroc et dégagé l'aspect archaïque du pouvoir politique actuel, le Rapport de l'U.N.F.P. montre le danger qu'encourt l'économie marocaine (et celle de tout pays sous-développé en général) de par l'existence d'un secteur capitalo-colonial et souligne ainsi le rôle néfaste de la bourgeoisie nationale, appendice du capital étranger.

Partout où l'on tourne le regard, en Amérique latine, en Asie ou en Afrique, on constate que les nouvelles oligarchies financières "indigènes" jouent en effet dans leur propre pays le rôle de fondés de pouvoir ou de simples représentants des oligarchies financières extérieures. C'est un maximum. Et c'est la raison pour laquelle la bourgeoisie nationale dans les pays du tiers monde a maintenu derrière la façade du pouvoir national les mêmes circuits fermés de la structuration économique coloniale et, en conséquence, les mêmes rapports sociaux établis déjà entre les anciens colonisateurs d'une part, et les masses populaires écrasées de l'autre.

La bourgeoisie nationale subit de ce fait une transformation qualitative. De bourgeoisie structurelle qu'elle était dans la société traditionnelle, elle devient simplement fonctionnelle aujourd'hui, sous le double effet de son accession au pouvoir national et de sa dépendance directe des lobies coloniaux et des monopoles étrangers dont elle devient l'alliée et le représentant dans le pays.

En conséquence, l'Union Nationale des Forces Populaires rejette le principe du maintien du secteur capitalo-colonial, de prospérité à circuit fermé, comme elle rejette également, et pour les mêmes raisons, la substitution totale ou partielle de la bourgeoisie nationale marocaine aux tenants étrangers de notre économie. L'UNFP considère en outre qu'une telle substitution aboutirait pratiquement à une nationalisation de l'exploitation et à la dépendance à l'égard de l'étranger, comme elle aboutirait aussi au renforcement des inégalités et des déséquilibres structuraux au profit de quelques groupes de nationaux, mais au détriment des grandes masses exploitées et misérables de secteur traditionnel.

L'option capitaliste, qui ne peut être imposée à notre pays que de l'extérieur, empêcherait le Maroc de faire face aux impératifs précis de son évolution et placerait toujours ses gouvernants dans l'obligation de mentir à leurs peuples, de tromper les masses populaires dégradées et misérables, parce qu'ils ne peuvent jamais leur avouer la cause réelle de leur dégradation et de leur misère.

Il faut souligner à cet égard qu'au Maroc, et d'une façon générale dans les pays sous-développés, le passage d'une économie dominée par le fait colonial dans une autre économie socialisée, et en conséquence entièrement adaptée aux besoins des masses, ne revêtirait non seulement le caractère interne d'une lutte de classes, mais plutôt un caractère de conflit international où l'antagonisme des intérêts entre les classes de la même société sous-développée apparaît donc comme un effet de la domination économique étrangère. C'est l'évidence même pour un pays comme le nôtre où les différentes activités du secteur économique moderne appartiennent à peu près exclusivement aux finances étrangères. Nous avons vu, précédemment, que la bourgeoisie nationale dans les pays dominés par les gros intérêts étrangers cesse d'être structurelle dans son propre pays pour devenir simplement fonctionnelle parce que prise dans l'engrenage des gros intérêts internationaux.

*

Il faut souligner également qu'un programme de socialisation des principaux moyens économiques ne saurait constituer pour le Maroc une simple politique de rechange et un point de vue d'un parti politique parmi les points de vue des autres partis. Mais, au contraire, la seule politique nationale réellement conçue en fonction des intérêts des masses populaires et répondant de façon loyale et efficace aux impératifs de leur promotion.

***
***
***

Bloc-notes du militant

Cette rubrique, instituée sur la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous permettra, d'un numéro à l'autre de notre Revue, de les aider à faire le point de l'actualité et de donner notre avis sur certains événements importants survenus dans les divers domaines de la vie tunisienne et maghrébine.

IMPORTANTE TRANSFORMATION DES CONSEILS DE GOUVERNORAT

L'Assemblée nationale a adopté le 26-12-63 neuf projets de lois intéressant les domaines politique, économique et social. La plus importante de ces lois est incontestablement celle qui "transforme" les Conseils du gouvernorat.

Ces transformations répondent, selon l'éditorialiste de "L'Action" du 28-12-63 à trois exigences essentielles :

- Celle du Conseil national du Néo-Destour de mars dernier : en effet, le Néo-Destour "se trouve ainsi cité pour la première fois comme institution officielle participant en tant que telle à l'exercice du pouvoir." Et cela d'une manière d'autant plus significative que le secrétaire de coordination du Parti devient vice-président du Conseil de gouvernorat et "seconde personnalité de la région."

- Celle du Plan : en effet, lit-on dans l'éditorial : "Intervenant à la veille de l'engagement des travaux préparatoires du 2e Plan de développement économique, cette intégration entre les cadres de l'Administration et du Parti sera particulièrement bénéfique" et pourrait permettre au gouverneur de maintenir le dialogue nécessaire avec les citoyens afin d'orienter valablement son action.

- Celle d'une gestion directe et démocratique par le peuple des affaires du pays. En effet, cette loi n'intervient-elle pas au moment où, selon le même éditorialiste, "la participation des forces vives de la nation à l'élaboration et à l'exécution du Plan doit être générale et directe" ?

Voilà qui est clair et bien conçu. Une seule question s'impose. L'éditorialiste de "L'Action" a-t-il lu la loi en question ? Sûrement que non, car après lecture il aurait sans doute eu le tact (et c'est le moins qu'on puisse dire) d'éviter d'invoquer au moins le dernier de ses trois arguments.

Il aurait sans doute évité d'écrire que "l'importance de la réforme réside en outre dans le fait qu'elle introduit l'élection comme mode de désignation des membres du Conseil du gouvernorat." Car, lisez plutôt ce fameux texte("L'Action" du 27-12-63):

Le Conseil de gouvernorat est composé du :

- gouverneur (Président)
- des membres du Comité de Coordination du Néo-Destour
- d'un délégué pour chaque organisation nationale, désigné par le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur sur proposition du gouverneur
- des présidents des syndicats municipaux.

Combien même pourrions-nous croire à la pratique de la démocratie au sein du Néo-Destour (élection des membres du Comité de Coordination), il n'en demeure pas moins vrai (et c'est le plus important), qu'au niveau des organisations syndicales, le mode de désignation est antidémocratique, voire même illogique et dénué de bon sens. Car enfin, est-il concevable que le gouverneur puisse proposer au Secrétaire d'Etat à l'Intérieur de désigner certains militants ou responsables de l'UGTT par exemple, pour contrôler et infléchir son action ?

Que l'idée de créer des Conseils de gouvernorat où siègent tous les représentants des différentes organisations de la région soit très intéressante, cela, nous ne saurions le contester. Mais encore faudrait-il que les militants des organisations syndicales puissent, eux, et eux seuls, désigner librement leurs délégués, que le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur n'aurait qu'à entériner.

Enfin, et sans vouloir nous étendre longuement sur ce point fondamental et qui fait que nous ne pouvons que condamner ce texte, la "marche irréversible du pays vers le socialisme", dont parle l'éditorialiste en conclusion de sa démonstration (sic), ne permet nullement :

1) Que l'UGTT,l'UNAT,l'UNFT et l'UTICA soient également représentées au sein des Conseils de gouvernorat. En effet, faut-il rappeler que l'UGTT est le syndicat des travailleurs des villes et des campagnes, que l'UNAT est le syndicat des agriculteurs (tenu vigoureusement en main par les moyens, voire même gros propriétaires fonciers), que l'UTICA représente la bourgeoisie mercantile et affairiste (il suffit de jeter un coup d'oeil sur la composition des bureaux de fédération pour s'en convaincre).

Une réforme socialiste aurait donné la prépondérance à l'UGTT.

2) Que la participation d'éléments politiques à ces Conseils soit limitée aux seuls éléments néo-destouriens, contrairement à l'esprit et à la lettre de notre Constitution. Dans quelle mesure,par ailleurs, un Parti, dont les fondements idéologiques sont on ne peut plus vagues et la clientèle sociale on ne peut plus éclectique, peut-il prétendre représenter valablement tous les citoyens, autant à l'échelle nationale que régionale ?

A défaut de pouvoir critiquer le texte du projet de loi sur ce dernier point (et pour cause !), il aurait été logique que nos députés le fassent sur les autres points que nous avons soulevés. Ils auraient ainsi rempli leur devoir et auraient,par là même,réfuté l'accusation selon laquelle leur Chambre ne peut être considérée que comme une simple "Chambre d'enregistrement" !

—KASSERINE—

Commencés en mai 1962, les travaux de montage de l'usine de cellulose de Kasserine ont pris fin au cours du dernier trimestre de l'année dernière.

La Société Nationale Tunisienne de Cellulose,constituée en...décembre 1956,pourra, avec la création de ce complexe, prendre enfin un essor rapide,du moins l'espérons-nous.

Cette usine, dont la création a nécessité des investissements de l'ordre de cinq millions de dinars (5.700.000 D., d'après l'organe de la FNED) emploiera 310 personnes dont 156 manoeuvres.

Elle produira 80 tonnes de pâte d'alfa blanche par joue et sa production passera de 28.000 tonnes par an, actuellement, à celle de 35.000 tonnes, ce qui, semble-t-il, dégagera un surplus de recettes en devises de l'ordre de 1.200.000 dinars pour la première année de production.

C'est donc une réalisation d'avenir importante et dont l'intérêt de nous échappe nullement. Néanmoins, deux remarques s'imposent à ce propos :

1) Les chiffres ci-dessus énumérés montrent, s'il en est besoin, à quel point il est utopique de croire que l'industrialisation, composante nécessaire du développement de notre pays, puisse surtout, dans sa conception actuelle, résorber d'une manière appréciable le chômage : en effet, un investissement de plus de 5 millions de dinars n'a offert à la Tunisie que quelque 310 nouveaux emplois, dont 156 seulement sont pour des manoeuvres.

Dans la phase actuelle du développement économique de notre pays, ce n'est que dans le domaine agricole que l'on pourra trouver une solution définitive au problème du chômage. Or, et c'est ce qui se dégage de notre étude économique, les responsables tunisiens n'ont pas l'air de se convaincre de cette vérité élémentaire.

2) La deuxième conclusion, nous la tirons de la lecture du reportage fait par "L'Action" sur l'usine de Kasserine. Après avoir lu la description de la cité adjacente à l'usine (102 logements, 105 villas), nous relevons ces quelques lignes particulièrement étonnantes, et que nous soumettons à la méditation de nos camarades : "Un restaurant qui joint à son cadre agréable une merveilleuse qualité d'alimentation. Et pour compléter ce complexe considérable, la cité comporte, en plus des logements, un des trois hôtels en rond du monde, muni de trente-six chambres, et que nous aurions beaucoup de mal à décrire ici, tant la beauté de ses installations et de son site est difficilement descriptible."

Oserons-nous dire qu'un tel hôtel est un exemple frappant de réalisations de prestige ?

Nous allons plus en profondeur. Le groupe "Parsons and Whitemore", qui a conçu et mis sur pied le complexe de Kasserine, a prouvé par ce gaspillage que l' "aide américaine qui tend à faire de la Tunisie "la vitrine de l'Occident en Afrique" n'est sûrement pas la meilleure forme de coopération susceptible de contribuer sainement au développement de notre pays.

Vitrine de l'Occident et socialisme de façade, voilà qui ne peut que plaire à l'Oncle Sam.

BOURGUIBA JUNIOR : "LA VOIE ROYALE"

Un Secrétariat général de la Présidence de la République a été institué, à partir du 19 janvier 1964. Il a été confié à M. Habib Bourguiba Jr.

La "rentrée" de M. Bourguiba Jr, attendu à Tunis depuis un certain temps, revêt ainsi une grande importance dans la mesure où, au-delà de la nécessité de la création d'un poste administratif de supervision à l'échelle gouvernementale, cette nomination répond à un double désir :

- confier cette haute mission à un homme de confiance qui puisse se placer au-dessus des clans dont l'existence n'est plus un secret pour personne.
- préparer la succession présidentielle.

Une fonction de haute confiance et de supervision

A défaut d'une ligne idéologique parfaitement cohérente et compte tenu de l'empirisme qui en découle dans la manière d'agir des dirigeants du pays, il était inévitable de voir apparaître à l'échelle des postes de responsabilité des influences de clans antagonistes imprégnés souvent de régionalisme et où l'opportunisme est de règle.

L'abandon de la politique libérale sur le plan économique et la naissance d'une caste nouvelle de technocrates réformistes issus généralement de la petite et moyenne bourgeoisie, n'ont fait qu'accentuer ces luttes intestines.

Seule la présence à la tête du pays d'un homme dont tous les clans, soit par conviction, soit par opportunisme, se réclament, a permis de maintenir au sein de l'appareil de l'Etat, et surtout au sein du Néo-Destour, une cohésion au moins apparente.

Il s'agit donc, pour le Président, de préserver et de consolider cette "unanimité" au niveau des centres de décision. Or, les absences de plus en plus fréquentes du Président de la République de ces centres, soit pour des raisons de santé, soit pour de périodiques tournées à travers le pays, sont de nature à favoriser les luttes entre les différents clans, ce qui aurait pour conséquence de porter préjudice à la politique gouvernementale et pourrait, à la longue, être fatal à l'équipe dirigeante.

La création du Secrétariat général de la Présidence répond donc au souci du Président de garder la situation bien en main. C'est donc un poste essentiellement politique et non pas seulement administratif, comme cela a été présenté par une certaine presse à l'opinion publique. Le Secrétaire général de la Présidence de la République qui supervise les activités des différents Départements d'Etat, a sous son contrôle direct trois Départements dont celui, très important, de l'Information; il est par ailleurs chargé des relations entre le Parlement et la Présidence. Trois fonctions très importantes auxquelles il ajoute celles, non moins importantes, de chef du Cabinet présidentiel et de secrétaire des réunions ministérielles restreintes ou élargies (à ce titre, il détient procès-verbaux et documents de séance). Il peut enfin être chargé par le Président de la République et le S.E. à la Présidence, de missions de toutes natures à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

C'est donc une fonction politique particulièrement délicate et de haute confiance qui doit naturellement échapper aux influences des différents clans dont elle doit atténuer les antagonismes. Aux yeux du Président de la République, nul mieux que son propre fils ne pouvait en avoir la charge.

Mais cette domination ne tend-elle pas à préparer la succession ?

Une rapide promotion

Le Président considère son rôle actuel comme étant un rôle historique, sinon providentiel; son voeu le plus cher est que sa fonction de "guide suprême" se continue à travers ce Parti qu'il a lui-même créé (Discours du 29-7-63) et pourquoi pas son fils !

Il n'existe point de République héréditaire, cela est certain; par contre, en conditionnant et préparant l'opinion, en initiant son fils à tous les rouages de l'Administration du pays afin de l'aguerrir et lui donner l'étoffe d'un chef d'Etat, le Président a préparé depuis l'Indépendance lentement mais sûrement la succession...

Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur la carrière politique de M. Bourguiba Jr. Les différentes étapes de sa promotion nous prouvent que sa nomination au poste-clé de Secrétaire général, outre qu'elle s'explique par les raisons ci-dessus invoquées, n'est nullement le fait du hasard.

Licencié en droit, ayant déjà accompli avant l'Indépendance quelques missions pour le Parti (aux USA en particulier), M. Bourguiba Jr. se voit confier en 1956 la fonction de chef de Cabinet au ministère des Affaires étrangères, et de 1957 à 1963, bassadeur successivement à Rome, Paris et Washington.

Le stage diplomatique étant jugé "particulièrement satisfaisant et assez complet", il se verra confier la fonction de maire à

Monastir. C'est déjà une succession à son père, mais c'est aussi le contact avec l'Administration locale et régionale. Enfin, 1964, dernière étape, le Secrétariat général de la Présidence de la République.

C'est un large éventail de difficultés et une excellente école de formation sur le plan administratif, sur le plan politique (tractations entre les différents clans) et sur le plan parlementaire. Ses fonctions ministérielles, dans la mesure où elles lui permettent de détenir essentiellement le Département de l'Information et la charge de la supervision des autres départements, le présenteront très vite à l'opinion comme un "super-ministre". La voie est alors toute tracée...

L'événement, comme on le voit, est d'importance; il faut se garder de n'en retenir que le côté spectaculaire ou anecdotique. Il ne fait que renforcer la concentration du pouvoir entre les mains d'un homme. C'est pourquoi nous devons, en tant que progressistes, nous insurger contre la légitimation de la "République héréditaire" après celle du "prince Président".

*

Les jeux ne sont pas encore faits. Il n'appartient qu'à nous de le prouver; les dès du pouvoir par contre sont jetés et ce sont autant de confusions qui tentent d'identifier un homme au régime et au pays tout entier.

****
****
****
****